INSTITUT SUPÉRIEUR DE COMMERCE
D'ANVERS

PRINCIPES GÉNÉRAUX

DE LA

TENUE DES LIVRES

EN PARTIE DOUBLE

657
Ee16p4

Introduction au Cours de Bureau commercial

PAR

JOSEPH EECKELS et PROSPER BENIEST

PROFESSEURS A
L'INSTITUT SUPÉRIEUR DE COMMERCE D'ANVERS

QUATRIEME ÉDITION

ANVERS
Librairie Vve Jos. VAN ISHOVEN
8, rue Van Straelen

THE UNIVERSITY
OF ILLINOIS
LIBRARY

657
Ee16p4

Return this book on or before the **Latest Date** stamped below. A charge is made on all overdue books.

University of Illinois Library

OCT -2 1951

L161—H41

PRINCIPES GÉNÉRAUX

DE LA

TENUE DES LIVRES

EN PARTIE DOUBLE

INSTITUT SUPÉRIEUR DE COMMERCE
D'ANVERS

PRINCIPES GÉNÉRAUX
DE LA
TENUE DES LIVRES
EN PARTIE DOUBLE

Introduction au Cours de Bureau commercial

PAR
JOSEPH EECKELS et P. BENIEST
PROFESSEURS A
L'INSTITUT SUPÉRIEUR DE COMMERCE D'ANVERS

QUATRIÈME ÉDITION

ANVERS
Librairie Vve Jos. VAN ISHOVEN
8, rue Van Straelen

Chaque exemplaire porte la signature d'un des auteurs.

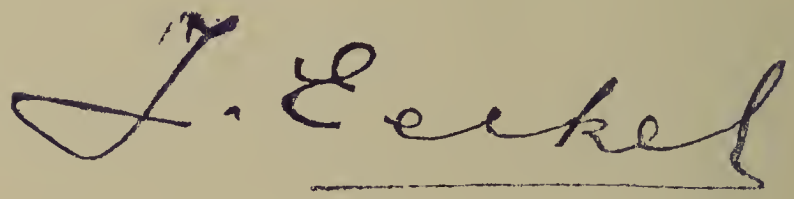

657
E216p4

INTRODUCTION

Le Cours de Bureau commercial, tel qu'il est compris à l'Institut supérieur de Commerce d'Anvers, a pour objet l'étude de la technique des affaires commerciales et la comptabilisation des différentes opérations traitées.

Pour être admis en première année d'études, les étudiants doivent justifier d'une connaissance suffisante des éléments de la tenue des livres. Or, il arrive que ces étudiants, provenant d'établissements d'instruction les plus divers du pays et de l'étranger et ayant appris la comptabilité d'après des systèmes différents, constituent un groupement trop peu homogène, trop inégalement préparé pour qu'il soit possible d'aborder directement avec eux le programme proprement dit du cours de Bureau commercial.

Il est indispensable avant cela d'unifier en quelque sorte leurs connaissances en matière de comptabilité en commençant le cours par une récapitulation générale des principes fondamentaux de la tenue des livres.

C'est le but du résumé que nous publions aujourd'hui. Il est appelé, pensons-nous, à rendre service

641246

aux étudiants qui débutent à l'Insitut et il permettra aux professeurs d'abréger les leçons d'introduction au cours de Bureau commercial.

Octobre 1906.

Depuis la publication de la première édition de ce petit traité, primitivement destiné à l'usage exclusif de nos élèves, il nous a été demandé à diverses reprises de le publier en librairie.

Nous accédons à ces demandes, croyant rendre service tant au personnel enseignant qu'aux étudiants et aux employés de commerce en leur fournissant un exposé méthodique et condensé des principes généraux de la tenue des livres en partie double.

Avril 1909.

SOMMAIRE

—

Chapitre I. — **Notions préliminaires.**
§ 1. — But.
§ 2. — Comptes.

Chapitre II. — **Classification des Comptes.**
§ 1. — Comptes de Valeurs mouvementées ou Comptes d'existants.
a) Comptes de Valeurs actives.
b) Comptes de Valeurs passives.
§ 2 — Comptes de Résultats.
a) Compte Capital.
b) Subdivisions du Compte Capital.

Chapitre III. — **Inscriptions en double.**

Chapitre IV. — **Livres.**
§ 1. — Journal.
§ 2. — Grand-Livre.
§ 3. — Livres spéciaux.

Chapitre V. — **Calcul des Bénéfices et des Pertes accusés par certains Comptes d'Existants (Comptes mixtes).**

Chapitre VI. — **Inventaire permanent.**

Chapitre VII. — **Examen des principaux Comptes et de leurs Subdivisions.**
§ 1. — Comptes de valeurs mouvementées. (Comptes d'Existants).
§ 2. — Comptes de Résultats.

Chapitre VIII. — **Exercices d'Application.**

Chapitre IX. — **Reddition des Comptes.**

§ 1. — Formation de l'Inventaire et du Bilan.

§ 2. — Établissement des Résultats et Clôture des Comptes.

a) Comptes de Résultats.

b) Comptes mixtes.

c) Comptes d'Existants.

d) Compte Capital et Compte Balance de Sortie.

§ 3. — Application raisonnée.

§ 4. — Réouverture des Comptes.

§ 5. — Extension des Opérations de Clôture.

a) « Mon Compte » et « Son Compte ».

b) Amortissements.

c) Débiteurs douteux et Réserve sur Créances douteuses.

d) Réescompte du Portefeuille et des Effets à payer.

e) Résultats non encore comptabilisés.

§ 6. — Règle Générale pour la clôture des Comptes.

§ 7. — Tableau synoptique des Comptes

§ 8. Pratique.

a) Exemples de clôture des comptes.

b) Exercices sur la clôture des comptes.

Principes généraux de la Tenue des Livres en partie double.

Chapitre I.

NOTIONS PRÉLIMINAIRES.

§ 1. — **But.**

L'avoir du négociant peut être divisé en deux parties :

1° son *Actif*, c'est-à-dire tout ce qu'il possède ou dont il dispose : ses espèces, marchandises, fonds publics, effets de commerce, immeubles, mobilier, créances, etc.

2° son *Passif*, c'est-à-dire tout ce qu'il doit payer : ses dettes, les effets qui circulent avec son acceptation, etc.

La différence entre son actif et son passif constitue son *capital net*. Il est à remarquer que théoriquement l'avoir du négociant doit comprendre absolument tout ce qu'il possède ; dans la pratique cependant on ne prend en considération que ce qui est engagé dans les affaires.

Le commerce consistant dans l'échange de valeurs, l'avoir du négociant subit des transformations continuelles.

La tenue des livres a pour but d'enregistrer ces

transformations de manière à présenter à toute époque :

a) la situation exacte de l'actif et du passif du négociant ;

b) les bénéfices réalisés et les pertes subies, non seulement sur l'ensemble des transactions du négociant, mais sur chacune des branches de son commerce.

§ 2. — **Comptes.**

Pour atteindre ce but, on a imaginé d'inscrire les mouvements de chaque partie distincte de l'avoir du négociant dans un tableau spécial, appelé *Compte*.

Un compte se compose de deux pages, disposées l'une en regard de l'autre. Le côté *gauche* s'appelle le *Débit*, le côté *droit* le *Crédit*.

Inscrire au débit s'appelle *débiter*, inscrire au crédit, *créditer* le compte.

L'excédent du débit d'un compte sur son crédit est le *solde débiteur*, l'excédent du crédit sur le débit, le *solde créditeur* de ce compte.

Lorque le débit est égal au crédit, le compte est *soldé*.

Chapitre II.

CLASSIFICATION DES COMPTES.

§ 1. — **Comptes de Valeurs mouvementées ou Comptes d'Existants.**

Nous avons vu que l'avoir du négociant se compose de *valeurs actives* (espèces, marchandises,

fonds publics, effets de commerce, créances, etc.) et de *valeurs passives* (effets en circulation, dettes, etc.).

Ces diverses valeurs se transforment sans cesse, augmentent et diminuent, et les transformations qu'elles subissent doivent être annotées dans des comptes.

L'essentiel est donc de diverser l'actif et le passif en autant de parties qu'il y a de valeurs distinctes et d'ouvrir un compte à chaque valeur.

Nous appellerons *comptes de Valeurs mouvementées* ou *comptes d'Existants* le groupe de comptes représentant les éléments de l'actif et du passif et servant à l'inscription des transformations de l'avoir du négociant, et nous subdiviserons ce groupe en deux catégories distinctes : les *comptes de Valeurs actives* et les *comptes de Valeurs passives*.

a) *Comptes de Valeurs actives.*

Ce sont les comptes ouverts aux éléments de l'actif, tels que :

le compte *Caisse* pour le mouvement des espèces (encaissements et paiements) ;

le compte *Marchandises* pour le mouvement des marchandises (achtes et ventes) ;

le compte *Effets à recevoir* pour le mouvement des effets dont le négociant aura à encaisser le montant à l'échéance (achats au créations et ventes ou encaissements d'effets) ;

le compte *Fonds publics* pour le mouvement des fonds publics (achats et ventes d'actions et d'obligations) ;

le compte *Immeubles* pour le mouvement des immeubles (achats et ventes) ;

le compte *Mobilier* pour le mouvement des meubles de bureau (achats et ventes) ;

le compte *Divers Débiteurs* et les *comptes personnels des Correspondants débiteurs* pour le mouvement des créances sur des tiers ;

et ainsi de suite.

Première règle : *Les comptes de valeurs actives sont* DÉBITÉS *de l'actif existant au moment de leur ouverture, ainsi que des* AUGMENTATIONS D'ACTIF ; *ils sont* CRÉDITÉS *des* DIMINUTIONS D'ACTIF.

Exemple : Un négociant commence ses affaires avec fr. 20.000 de marchandises. Il ouvrira pour cette partie de son actif un compte qu'il intitulera *Marchandises* et qu'il débitera de fr. 20.000 pour existence ou entrée d'actif.

S'il vend pour fr. 5.000 de marchandises, il créditera le compte *Marchandises* de fr. 5.000, puisqu'il y a diminution de l'actif marchandises.

S'il encaisse la contre-valeur en espèces, il débitera le compte *Caisse*, puisqu'il y a augmentation de l'actif espèces.

b) *Comptes de Valeurs passives.*

Ce sont les comptes ouverts aux éléments du passif, tels que :

le compte *Effets à payer* pour le mouvement des effets que le négociant a acceptés et dont il devra, par conséquent, payer le montant à l'échéance ;

le compte *Divers Créditeurs* et les *comptes personnels des Correspondants créditeurs* pour le mouvement des sommes dues à des tiers, c'est-à-dire des créances que possèdent sur lui d'autres personnes ; et ainsi de suite.

Deuxième régle : *Les comptes de valeurs passives sont* CRÉDITÉS *du passif existant au moment de leur ouverture, ainsi que des* AUGMENTATIONS DE PASSIF ; *ils sont* DÉBITÉS *des* DIMINUTIONS DE PASSIF.

Exemple : Un négociant achète des marchandises pour fr. 10.000. En vertu de la première règle, il débitera le compte *Marchandises* puisqu'il y a augmentation de l'actif marchandises. En paiement de ces marchandises il accepte un effet à 30 jours. Il se crée ainsi une dette, car il contracte l'obligation de payer fr. 10.000 après 30 jours. Il y a donc augmentation de son passif. En conséquence il *créditera* le compte *Effets à payer,* compte ouvert à cette partie de son passif représentée par des effets qui circulent avec son acceptation. S'il paie un effet à l'échéance, il y a extinction de dette, c'est-à-dire *diminution du passif effets* et il devra *débiter* le compte *Effets à payer*.

§ 2. — **Comptes de Résultats**.

a) *Compte Capital.*

Lorsqu'un négociant s'établit et commence ses affaires, il crée un nouvel organisme, tout à fait distinct de sa personne, organisme qu'on pourrait appeler l'entreprise, la firme du négociant.

Le négociant, considéré comme simple prêteur ou bailleur de fonds, cède à la firme tout son avoir. Celle-ci entre donc en possession des espèces, des marchandises, des fonds publics, etc.; par contre, elle reprend aussi toutes les dettes. Quant à la différence entre l'actif et le passif, c'est-à-dire le *Capital net*, la firme en reste redevable vis-à-vis du négociant.

Nous pouvons donc considérer le capital comme une dette de l'entreprise vis-à-vis du négociant et dans ces conditions il fait partie du passif. En conséquence, nous lui ouvrirons un compte, appelé compte *Capital*, qui devra, en vertu de la deuxième règle, être *crédité,* du capital initial.

Lorsque la firme réalise un bénéfice et que, par conséquent, son capital augmente, sa dette envers le négociant augmente dans la même proportion ; le contraire a lieu en cas de perte. Il en résulte que le compte capital devra être *crédité* de toute *augmentation de capital* (*bénéfice*) et *débité* de toute *diminution de capital* (*perte*).

Puisqu'on y annote les bénéfices et les pertes, c'est-à-dire les *résultats* de l'entreprise, ce compte peut être considéré également comme appartenant à la classe des comptes de résultats.

b) *Subdivisions du compte Capital.*

Si tous les bénéfices et toutes les pertes indistinctement figuraient au compte *Capital*, celui-ci présenterait à la fin de l'exercice une situation confuse et peu concluante.

Il nous indiquerait bien l'augmentation ou la diminution totale de notre capital, c'est-à-dire le bénéfice réalisé ou la perte subie sur l'ensemble de nos opérations, mais nous y trouverions pêle-mêle des pertes et des bénéfices de diverse nature, les uns résultant de nos affaires, les autres provenant de causes étrangères à notre commerce.

Dans le but d'éviter cette confusion on subdivise le compte *Capital* en une série d'autres comptes que nous appellerons *comptes de résultats*, puisqu'ils servent à enregistrer les résultats de l'exploitation.

Le principal compte de résultats est le compte *Pertes et Profits* qui renseigne d'un côté les pertes, de l'autre, les bénéfices, *résultant de nos affaires*.

Généralement on désire grouper ces résultats suivant leur nature, leur origine. Dans ce but on subdivise le compte *Pertes et Profits* en plusieurs autres comptes qui seront débités et crédités transitoirement, en lieu et place de ce compte. Tels sont, entre autres, les comptes *Commissions*, *Courtages*, *Intérêts et Escomptes*, *Frais généraux*, *Frais sur Marchandises*, etc., qui servent à enregistrer les bénéfices et les pertes provenant de commissions, courtages, intérêts, escomptes, frais de bureau, etc.,

Quant aux dépenses personnelles du négociant, on les inscrit dans un compte distinct intitulé : *Compte privé*, *Compte Dépenses personnelles*, ou *Compte Ménage*.

Comme ces dépenses sont étrangères aux affaires et n'ont aucun rapport avec les résultats fournis par

l'entreprise, le compte privé doit être considéré comme étant une subdivision *directe* du compte *Capital* et non une subdivision du compte *Pertes et Profits*.

Troisième Règle : *Les comptes de résultats sont* DÉBITÉS *des* PERTES *et* CRÉDITÉS *des* BÉNÉFICES.

Exemples : 1. Ayant vendu des marchandises pour compte d'un correspondant, celui-ci me paie une commission de fr. 500. D'un côté, mon actif espèces augmente ; je *débite* donc le compte *Caisse*. De l'autre côté, je fais un bénéfice, mon capital augmente ; je *crédite* donc le compte *Capital* ou sa subdivision, le compte *Commissions*.

2. Je paie fr. 400 d'appointements à mon employé ; il y a une diminution de capital, c'est-à-dire une perte de fr. 400. Je dois par conséquent *débiter* le compte *Capital* ou sa subdivision, qui sera ici le compte *Frais généraux*.

Le compte à *créditer* sera le compte *Caisse*, parce qu'il y a diminution de l'actif espèces.

Chapitre III.

INSCRIPTIONS EN DOUBLE.

Nous avons vu précédemment :

1° que les *comptes de valeurs actives* sont débités des augmentations d'actif et crédités des diminutions d'actif ;

2° que les *comptes de valeurs passives* sont crédités des augmentations de passif et débités des diminutions de passif ;

3° que les *comptes de résultats* sont crédités des augmentations de capital (bénéfices) et débités des diminutions de capital (pertes).

Or, nous pouvons avoir à enregistrer dans nos livres des opérations de deux catégories bien distinctes, savoir : a) *des échanges* et b) *des résultats*.

a) **Echanges**. Un échange constitue une simple transformation de notre avoir (achat, vente, paiement, encaissement, création d'effet, acceptation d'effet, etc.). Tout échange tombe nécessairement sous l'application de l'un des quatre cas suivants :

1° *Augmentation d'actif* (**débit** d'un compte de valeurs actives) contre *diminution d'actif* équivalente (**crédit** d'un compte de valeurs actives).

Exemple : J'achète pour fr. 10.000 de marchandises que je paie comptant :

Augmentation de l'actif marchandises : *Débit* du compte *Marchandises*.

Diminution de l'actif espèces : *Crédit* du compte *Caisse*.

2° *Augmentation de passif* (**crédit** d'un compte de valeurs passives) contre *diminution de passif* équivalente (**débit** d'un compte de valeurs passives).

Exemple : Je dois fr. 10.000 à M. X... ; en règlement de cette dette, j'accepte un effet à 30 jours :

Augmentation du passif effets à payer : *Crédit* du compte *Effets à payer*.

Diminution du passif envers M. X... : *Débit* du *Compte de M. X...*

3° *Augmentation d'actif* (**débit** d'un compte de valeurs actives) contre *augmentation de passif* équi-

valente (**crédit** d'un compte de valeurs passives).

Exemple : J'achète pour fr. 10.000 de marchandises ; en règlement de la facture, j'accepte un effet à 30 jours :

Augmentation de l'actif marchandises : *Débit* du compte *Marchandises*.

Augmentation du passif effets à payer : *Crédit* du compte *effets à payer*.

4° *Diminution d'actif* (**crédit** d'un compte de valeurs actives) contre *diminution de passif* équivalente (**débit** d'un compte de valeurs passives).

Exemple : A l'échéance, je paie l'effet ci-dessus :

Diminution de l'actif espèces : *Crédit* du compte *Caisse*.

Diminution du passif effets à payer : *Débit* du compte *Effets à payer*.

Représentation graphique :

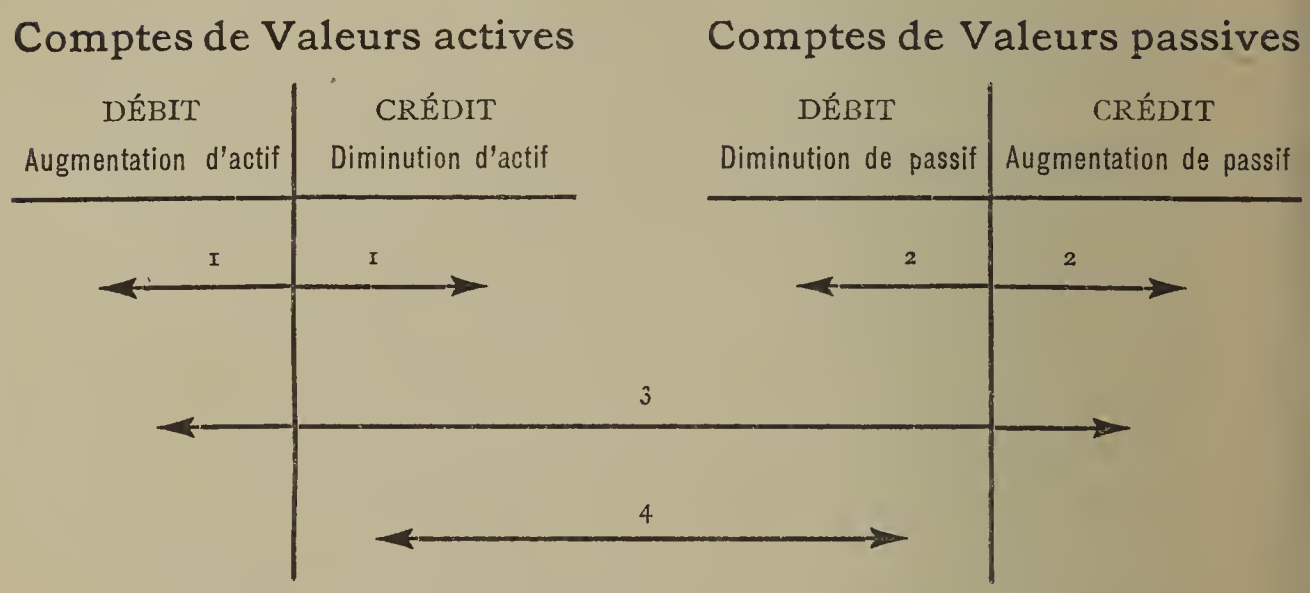

b) **Résultats**. Un résultat peut consister en une augmentation de notre avoir (bénéfice) ou en une diminution de notre avoir (perte).

1° *Benéfice. Toute augmentation de notre avoir, c'est-à-dire tout bénéfice* (**crédit** d'un compte de résultats) doit nécessairement se traduire par une augmentation équivalente de notre actif (**débit** d'un compte de valeurs actives) *ou* par une diminution équivalente de notre passif (**débit** d'un compte de valeurs passives).

Exemples : 1. J'ai gagné une commission de fr. 500 que j'encaisse.

Augmentation de mon capital : *crédit* du compte *Capital* ou de sa subdivision *Commissions*.

Augmentation de l'actif espèces : *débit* du compte *Caisse*.

2. Je dois fr. 6000 à Mr X, mon correspondant. Je vends des marchandises pour lui et lui porte en compte, de ce chef, une commission de fr. 500.

Augmentation de mon capital : *Crédit* du compte *Commissions*.

Diminution du passif envers Mr X. : *Débit* du compte X...

2° *Perte. Toute diminution de notre avoir, c.-à-d. toute perte* (**débit** d'un compte de résultats) comporte nécessairement une diminution équivalente de notre actif (**crédit** d'un compte de valeurs actives), *ou* une augmentation équivalente de notre passif (**crédit** d'un compte de valeurs passives).

Exemples : 3. Je paie pour loyer de mon bureau fr. 300. —

Diminution de mon capital : *Débit* du compte *Frais généraux*.

Diminution de l'actif espèces : *Crédit* du compte *Caisse*.

4. Un correspondant créditeur me porte en compte fr. 200 d'intérêts.

Diminution de mon capital : *Débit* du compte *Intérêts*.

Augmentation du passif envers Mr X. : *Crédit* du compte X...

Représentation graphique :

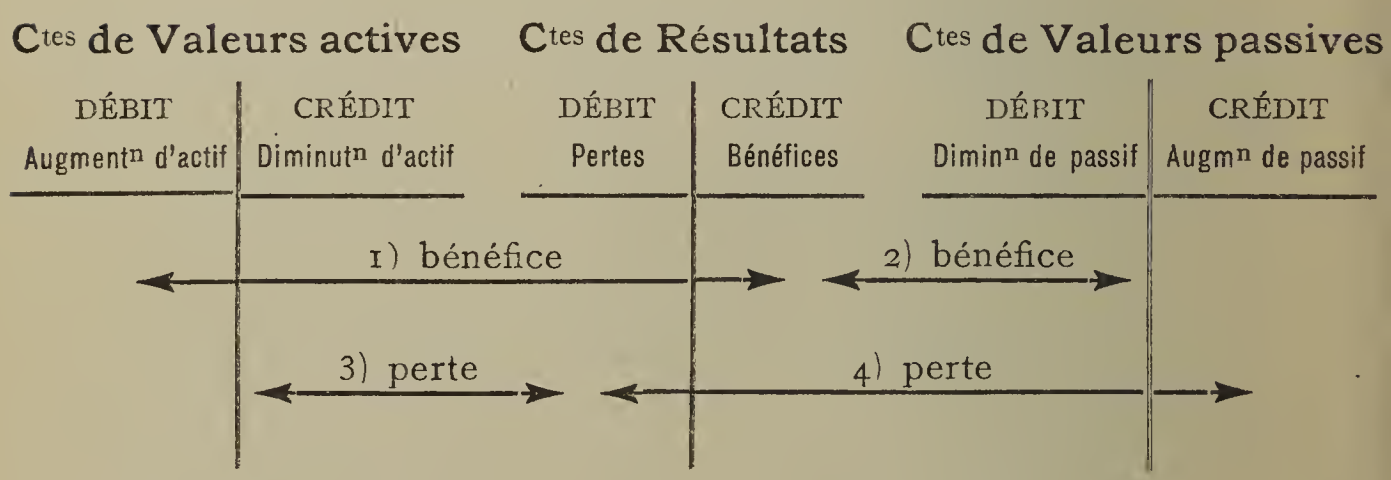

Nous voyons que toutes les opérations que nous pouvons avoir à traduire dans nos livres doivent être inscrites *en double*, c'est-à-dire *au débit d'un compte et au crédit d'un autre*. Si un compte est débité d'un certain montant, un autre compte doit être crédité du même montant ; ou bien, si un ou plusieurs comptes sont débités à la fois, un ou plusieurs autres comptes doivent être crédités en même temps, la somme totale inscrite au débit devant toujours être égale à la somme totale inscrite au crédit.

Il résulte de ce qui précède que :

Actif — passif = capital net (passif fictif).
Actif = passif + capital net.
Actif = passif réel + passif fictif.
Actif total = passif total.

Chapitre IV.

LIVRES.

§ 1. — **Journal.**

Le Journal renseigne, par ordre de date, toutes les opérations du négociant, avec indication des comptes à débiter et des comptes à créditer.

Pour distinguer les comptes à débiter des comptes à créditer on fait précéder ces derniers de *à*.

Exemple : J'achète des marchandises pour 10.000 francs que je paie comptant. *L'article* à inscrire au Journal sera :

Marchandises (compte débité)
à Caisse (compte crédité)

Chaque article comprend en outre un *libellé* expliquant la raison d'être du débit et du crédit.

Lorsqu'il y a plusieurs comptes débiteurs ou créditeurs, on peut employer le mot *Divers*, en détaillant plus loin tous les comptes débités ou crédités, p. ex. :

Je vends des marchandises pour fr. 10.000 ; j'en-

caisse la moitié en espèces ; pour l'autre moitié je reçois un effet à 30 jours.

Les comptes à débiter sont :

Caisse, pour augmentation de l'actif espèces, fr. 5.000.

Effets à recevoir, pour augmentation de l'actif effets, fr. 5.000.

Le compte à créditer est le compte *Marchandises*, pour diminution de l'actif marchandises.

Article du Journal :

Divers à Marchandises . . . . . Fr. 10.000
ma facture n° ... à ... balles
Café Rio, sur M. X...
Caisse . . . . . Fr. 5.000
encaissement à valoir sur
facture n° ...
Effets à recevoir . . . . . » 5.000
mon effet n° ..., au ...,
sur X..., E/V.

L'usage tend à supprimer le mot *Divers* : on fait l'article en commençant par l'énumération des comptes débiteurs et en faisant suivre les comptes créditeurs, chacun avec son libellé.

§ 2. — **Grand Livre.**

Le Journal renseigne toutes les opérations *par ordre de date*. Pour avoir un aperçu immédiat de la situation de chaque compte en particulier, on transcrit les inscriptions du Journal dans un livre distinct, appelé *Grand Livre*, qui est tenu compte par compte.

Toutes les sommes du Journal étant à reporter fidèlement au Grand Livre, il s'en suit qu'à tout moment le total des débits du Grand Livre doit être égal au total des crédits, ainsi qu'au total du Journal.

C'est là un moyen de contrôler l'exactitude des transcriptions du Journal au Grand Livre.

Périodiquement, on dresse le relevé des comptes ouverts au Grand Livre. On additionne leurs sommes et on compare entre eux le total de tous les débits, celui de tous les crédits et celui du Journal. Si ces totaux ne concordent pas, il existe des erreurs d'addition ou de transcription, qu'il faudra rechercher et rectifier.

Ce relevé s'appelle la *Balance de Vérification* ou aussi, puisque d'habitude on le fait à la fin de chaque mois, la *Balance mensuelle ;* il est copié dans un livre spécial, appelé *Livre des Balances*.

Lorsque, à la fin de l'exercice ou à toute autre époque, on désire établir la situation de l'entreprise et calculer les résultats obtenus, on dresse également la *Balance par Soldes* ce qui se fait en établissant, sur la base de la balance de vérification, le solde débiteur ou créditeur de chaque compte. Les totaux de ces soldes doivent également correspondre entre eux, puisque l'actif total est égal au passif total.

§ 3. — **Livres spéciaux.**

Indépendamment du Journal et du Grand Livre, le négociant tient des *livres spéciaux*, pour les

valeurs qui donnent lieu à des entrées et à des sorties répétées. Les mouvements de ces diverses valeurs sont inscrits dans ces livres par des préposés spéciaux, au jour le jour et avec les détails les plus circonstanciés.

Les principaux livres spéciaux sont :

le livre de caisse ;

le livre des comptes courants (*comptes des correspondants*) ;

le livre des marchandises ;

le livre des effets à recevoir ;

le livre des effets à payer ;

le livre des fonds publics, etc.

Ce sont généralement ces livres spéciaux et la correspondance échangée qui fournissent au comptable les éléments requis pour l'inscription au Journal, des opérations qui ont eu lieu. Il est à remarquer que les montants figurant aux livres spéciaux et, par conséquent, les soldes, doivent correspondre avec ceux des comptes de même nom au Grand Livre.

La non concordance de ces soldes indiquerait une omission ou une erreur dans les transcriptions au Journal.

Chapitre V.

CALCUL DES BÉNÉFICES

ET DES PERTES ACCUSÉS PAR CERTAINS COMPTES D'EXISTANTS. (*Comptes mixtes*).

Certains comptes d'existants, tels que les comptes

Marchandises, *Fonds publics*, *Mobilier*, *Immeubles*, etc., représentent des objets susceptibles d'augmentation ou de diminution de valeur, augmentation ou diminution résultant de détérioration, perte de poids, usure, etc., mais surtout de la hausse et de la baisse des prix.

Ces comptes ayant été *débités au prix d'achat* et *crédités au prix de vente* des valeurs traitées, ils présenteront, à un moment donné, un *bénéfice* ou une *perte*, qu'il s'agira d'établir.

Prenons comme exemple le compte *Marchandises*.

Supposons que nous ayons acheté une certaine quantité de marchandises pour fr. 10.000 et que nous les ayons revendues pour fr. 10.500.

Le compte *Marchandises*, débité de fr. 10.000 et crédité de fr. 10.500 accusera un *solde créditeur* de fr. 500, qui représente la plus-value acquise par ces marchandises, c'est-à-dire, le bénéfice réalisé.

On pourrait calculer le bénéfice ou la perte sur chaque affaire séparément et transférer immédiatement ce résultat au compte *Pertes et Profits*, ce qui, dans certains cas exige beaucoup de travail.

Le plus souvent, cependant, on laisse s'accumuler au compte *Marchandises* les résultats des opérations traitées dans le courant de l'exercice. De cette façon, ce compte deviendra une véritable subdivision du compte *Pertes et Profits*, c'est-à-dire, *un compte de résultats*, tout en étant essentiellement *un compte d'existants*. Il en est de même de tous les autres comptes d'existants qui représentent des

objets susceptibles d'augmentation ou de diminution de valeur.

Afin de pouvoir les distinguer des comptes d'existants purs et simples, non susceptibles de bénéfice ou de perte, nous les appellerons : *Comptes mixtes.*

Un compte mixte présente donc le double caractère d'un compte d'existants et d'un compte de résultats.

Dans le courant de l'exercice, alors qu'il s'agit uniquement de déterminer comment ils doivent être débités ou crédités, on considère les comptes mixtes comme *comptes d'existants ;* on leur applique donc la première règle.

Ce n'est qu'au moment de la clôture des comptes, lorsqu'il s'agit d'établir les bénéfices et les pertes, que l'on prend en considération leur caractère de *comptes de résultats.*

Règle : *Lorsque, après la sortie de toutes les valeurs entrées, un compte d'existants (compte mixte) présente un* SOLDE CRÉDITEUR, *il y a* BÉNÉFICE ; *dans le cas contraire, il y a* PERTE.

S'il y a des marchandises ou autres existants invendus ou non sortis, on doit en dresser *inventaire exact*, en les évaluant au prix du jour ou au prix de revient. Le montant de cet inventaire s'ajoute au total du crédit du compte, pour l'établissement du solde débiteur ou créditeur.

On suppose donc que ces existants sortent ou sont cédés à l'exercice suivant, au prix d'inventaire.

En règle générale, si l'évaluation de l'inventaire ne correspond pas au solde débiteur du compte, la différence en plus représente le bénéfice réalisé tandis que la différence en moins représente la perte subie.

Si le compte présente un solde créditeur, l'évaluation de l'inventaire ajoutée à ce solde indique le bénéfice.

Exemples : 1. A la fin de l'exercice le compte *Marchandises* présente un *solde débiteur* de fr. 12.000. Il reste en magasin certaines marchandises évaluées à fr. 20.000.

Bénéfice : 20.000 — 12.000 = 8.000.

2. Le compte *Fonds publics* accuse un *solde créditeur* de fr. 2.000. Il reste en portefeuille des fonds publics évalués à fr. 9.000.

Bénéfice : 2.000 + 9.000 = 11.000.

3. Le compte *Immeuble* présente un solde *débiteur* de fr. 25.000. J'évalue mon immeuble fr. 24.000.

Perte : 25000 — 24.000 = 1.000.

Chapitre VI.

INVENTAIRE PERMANENT.

Il existe un moyen d'éliminer les comptes mixtes, en les remplaçant par :

1° un *compte d'existants pur et simple*, débité et crédité *au prix d'achat* ou *au prix de revient* et dont le solde débiteur représentera donc toujours la valeur exacte, *au prix d'achat* ou *au prix de revient*, des marchandises ou autres objets invendus ; et

2° un *compte de résultats*, débité *au prix d'achat* ou *au prix de revient* et crédité *au prix de vente*, accusant les bénéfices ou les pertes sur les ventes de l'objet en question. C'est ce qu'on appelle le système de l'*Inventaire permanent*.

Exemple : J'ai acheté un lot de marchandises pour fr. 10.000 et débité le compte *Marchandises* de ce montant. J'en vends la moitié (dont coût fr. 5.000) pour fr. 5.400. Je crédite le compte *Ventes* de fr. 5.400 et je transfère au débit de ce compte, par le crédit du compte *Marchandises*, la valeur, au prix d'achat, des marchandises vendues, soit fr. 5.000.

Le compte *Marchandises* accuse un solde débiteur de fr. 5.000 représentant le prix d'achat des marchandises restant en magasin. Le compte *Ventes* accuse un solde créditeur de fr. 400 représentant le bénéfice réalisé sur cette opération.

Représentation graphique :

Cte Marchandises		Cte Ventes		Cte Divers Débiteurs	
Dt	Ct	Dt	Ct	Dt	Ct
Prix d'achat		Prix d'achat		Prix de vente	
→ 10.000	5.000 →	5.000	5.400 →	5.400	

Chapitre VII.

EXAMEN DES PRINCIPAUX COMPTES ET DE LEURS SUBDIVISIONS.

§ 1. **Comptes de Valeurs mouvementées. (Comptes d'Existants).**

a) *Comptes de Valeurs actives.*

Les principaux comptes de valeurs actives sont :

Caisse. Ouvert à tous les mouvements d'espèces. Débité des entrées ou encaissements (augmentations de l'actif espèces) ; crédité des sorties ou paiements (diminutions de l'actif espèces).

Le solde débiteur indique le montant des espèces en caisse. Comme les espèces entrent et sortent toujours pour la même valeur, le compte *Caisse* ne saurait donner lieu à bénéfice ou perte.

Marchandises : Ouvert aux transactions en marchandises. Débité des entrées ou achats (augmentations de l'actif marchandises) ; crédité des sorties ou ventes (diminutions de l'actif marchandises).

Ce compte peut être subdivisé suivant les besoins de la comptabilité. Ainsi, un négociant traitant plusieurs articles et qui désirerait se rendre compte des résultats acquis sur chaque article séparément, pourrait ouvrir au lieu du compte unique *Marchandises*, un compte *Céréales*, un compte *Cafés*, un compte *Métaux*, etc.

Ces comptes pourraient être subdivisés à leur tour en :

Compte *Froment.*	Compte *Café Santos.*
» *Seigle.*	» » *Rio.*
» *Avoine.*	» » *Bahia.*
» *Orge.*	» » *Java.*
etc...	etc ..

Compte *Fers.*
» *Tôles.*
» *Fontes.*
» *Aciers.*
etc...

Ces subdivisions seront tenues de la même façon que le compte *Marchandises* et à la fin de l'exercice, on n'aura plus à établir un seul résultat, mais plusieurs.

Dans le même ordre d'idées, on pourra ouvrir les comptes suivants :

Marchandises flottantes ou *Marchandises sous voile*, pour les marchandises qui sont en cours de route.

Marchandises en consignation chez M....., pour les marchandises que nous faisons vendre pour notre compte par M....

Cafés en consignation chez X., *Froment de compte à demi avec Z.*, etc.

Effets à recevoir. Ouvert pour les entrées et les sorties d'effets de commerce dont nous sommes les bénéficiaires, c'est-à-dire, dont nous aurons à encaisser le montant à l'échéance, ou que nous pour-

rons négocier pour en encaisser la contre-valeur. Débité des entrées d'effets ; crédité des sorties.

D'après la nature des effets on pourrait scinder ce compte en :

Effets sur l'intérieur, pour les effets payables dans l'intérieur du pays et dont la valeur est exprimée en monnaie nationale ;

Effets sur l'extérieur, pour les effets sur l'étranger et dont la valeur est exprimée en monnaie étrangère.

Dans les banques on désigne généralement ces subdivisions par les expressions :

Portefeuille d'escompte, pour les effets sur l'intérieur;

Portefeuille de change, pour les effets sur l'étranger.

Le portefeuille d'escompte peut se subdiviser en :

Effets sur la ville ;
Effets sur l'intérieur.

Le portefeuille de change peut se subdiviser en :

Effets sur l'Angleterre ;
Effets sur la France ;
Effets sur l'Allemagne ;
etc.

Le compte *Effets à recevoir* peut revêtir le caractère d'un compte mixte, ou être tenu comme un compte d'existants pur et simple.

Supposons par exemple que nous recevions un effet de fr. 10.000 à 3 mois ; nous débiterons le compte *Effets à recevoir* de fr. 10.000 pour augmentation de l'actif effets.

Quelque temps après, nous négocions cet effet et nous n'encaissons que fr. 9.900, escompte déduit. Nous créditons le compte *Effets à recevoir* de fr. 9.900.

De cette manière, ce compte indiquera une perte de fr. 100 et deviendra un compte mixte.

En général on préfère toutefois créditer le compte *Effets à recevoir* du montant nominal de l'effet et porter d'emblée la différence au compte de résultats *Intérêts et Escomptes* (système de l'inventaire permanent).

Dans ce cas on passera l'article suivant :

Caisse. 9.900
encaissement suivant bordereau n°...
Intérêts et Escomptes 100
escompte sur l'effet n°...
à Effets à recevoir. . . . 10.000
négociation de l'effet n° ... au ... sur ...

Le compte *Effets à recevoir,* débité et crédité des mêmes montants, n'est plus qu'un simple compte d'existants dont le solde débiteur indique le total nominal des effets en portefeuille (contrôle quantitatif).

Fonds publics. Ouvert pour les transactions en fonds publics (obligations émises par des pouvoirs publics, actions et obligations de sociétés).

Débité des entrées ou achats ; crédité des sorties ou ventes ainsi que des encaissements de coupons.

De même que le compte *Marchandises*, le compte *Fonds publics* est généralement tenu comme un compte mixte. Si l'on voulait en faire un compte d'existants pur et simple, on pourrait ouvrir, en dehors du compte Fonds publics, un ou plusieurs comptes de résultats appelés par exemple: *Résultats sur opérations en Fonds publics*, *Coupons du Portefeuille*, etc.

Le compte *Fonds publics* peut être subdivisé en compte *Actions*, *Obligations*, *Rentes d'État*, *Valeurs industrielles*, etc.

Immeubles. Ouvert à cette partie de l'actif qui est représentée par des immeubles, maisons, bureaux, magasins, terrains, etc. Dans certains cas, il peut être utile de scinder ce compte en un compte *Terrains* et un compte *Bâtiments*.

Débité des achats ainsi que de tous les frais qui augmentent la valeur de l'immeuble, tels que transformations, consolidations, agrandissements, etc... ; crédité des ventes ainsi que des diminutions de valeur éventuelles.

Le compte *Immeubles* est généralement considéré comme compte d'existants pur et simple, les résultats qu'il fournit étant passés directement à un ou plusieurs comptes de résultats.

Lorsqu'il s'agit d'immeubles occupés par le négociant lui-même, les frais d'entretien, taxes, impôts, etc. peuvent être passés au compte *Frais généraux*.

Pour les immeubles de rapport, les frais de ce genre, de même que les loyers et fermages, sont portés respectivement au débit et au crédit d'un

compte *Location d'Immeubles*, à moins que l'on ne préfère ouvrir deux comptes distincts : *Frais sur Immeubles de Rapport* et *Loyers perçus*.

Meubles ou *Mobilier*. Ouvert pour le mobilier de bureau. Débité et crédité comme le précédent.

Matériel, *Machines* ou *Outillage*. Ouverts aux objets dont le négociant a besoin dans l'exercice de son commerce, tels que : chariots, balances, sacs, pelles, chevaux, harnachements, machines, etc.

Ce compte peut être subdivisé si le besoin s'en fait sentir.

Comptes ouverts aux personnes. L'actif peut être composé en partie de créances, c'est-à-dire de sommes que nous avons à encaisser. Il faudra donc ouvrir un compte à chaque personne avec laquelle nous traitons des affaires qui ne se liquident pas immédiatement.

Ces sortes de comptes s'appellent comptes-courants.

Les *comptes-courants* sont débités de toutes les valeurs que nous remettons à nos correspondants, (augmentations de notre actif créances) et crédités de toutes les valeurs que nos correspondants nous remettent (diminutions de notre actif créances).

Parmi les personnes avec lesquelles un négociant peut être en relations, il faut distinguer en premier lieu le *Banquier*, qui fait son service financier, ses encaissements et ses paiements, qui lui avance de l'argent sur marchandises, sur titres, sur immeubles, etc.

Il convient donc d'ouvrir au banquier un compte qui sera débité et crédité suivant la règle générale et qui pourra être scindé en : *compte ordinaire* (ou *compte de Caisse*), *compte Acceptations*, *compte Avances, compte Chèques*, *compte de Quinzaine*, etc.

Viennent ensuite les personnes avec lesquelles le négociant est en relations d'affaires régulières et suivies. Pour chacune d'elles on doit ouvrir un compte-courant distinct.

Enfin, il y a les personnes avec lesquelles on ne traite qu'accidentellement et irrégulièrement; celles-ci étant souvent très nombreuses, on n'ouvre pas un compte-courant à chacune d'elles, mais on les réunit dans un compte collectif, appelé *Divers Débiteurs* ou *Clients*. Ce compte est débité de toutes les valeurs que nous remettons à ces personnes et crédité de toutes les valeurs qu'elles nous remettent.

---

b) *Comptes de Valeurs passives.*

Parmi les comptes de valeurs passives il convient de citer :

Effets à payer. Ouvert pour le mouvement des effets acceptés par le négociant et dont il devra, par conséquent, payer le montant à l'échéance. Crédité au moment de l'acceptation des effets (augmentation de notre passif) ; débité au moment de leur paiement (diminution de notre passif).

Le solde créditeur indique le montant des effets en circulation. Ce compte est toujours tenu comme compte d'existants pur et simple.

Comptes de personnes (*Comptes-courants créditeurs* et

compte collectif *Divers Créditeurs* ou *Fournisseurs*.) Crédités de toutes les valeurs que ces correspondants nous remettent (augmentations de notre passif); débités de toutes les valeurs que nous leur remettons (diminutions de notre passif).

Capital. Ouvert au capital net du négociant. Crédité du capital net initial ainsi que des augmentations ou bénéfices ; débité des diminutions ou pertes ainsi que du total des dépenses personnelles (voir Clôture des Comptes).

On ne porte à ce compte que le total du bénéfice ou de la perte de l'exercice. Les détails se trouvent dans les comptes de résultats.

Rappelons-nous que le compte Capital peut être considéré soit comme compte de valeurs passives (dette de l'entreprise envers le négociant), soit comme compte de résultats (comptabilité du capital net et de ses fluctations).

§ 2. — **Comptes de Résultats.**

Les principaux comptes de résultats sont :

Pertes et Profits. Ouvert aux résultats provenant de nos affaires. Dans le courant de l'exercice, débité des pertes et crédité des bénéfices accidentels et qui n'auraient pas leur place indiquée dans un autre compte de résultats, subdivision de *Pertes et Profits*. Reprend à la fin de l'exercice le total des pertes et des bénéfices accusés par ses subdivisions.

Frais généraux : Débité de tous les frais payés dans l'intérêt général des affaires, tels que loyers, frais de chauffage et d'éclairage, frais d'entretien,

appointements, fournitures de bureau, patente, timbres-poste, télégrammes, frais de voyage, etc... Crédité des frais de ce genre qui pourraient éventuellement rentrer ; par exemple, lorsqu'un client rembourse des frais de télégrammes et de correspondance, déboursés pour son compte.

Frais sur marchandises. Débité de tous les frais qui viennent grever les marchandises, (transport, assurance, magasinage, pesage, délivraison, courtage de vente, etc.). Crédité des frais de cette nature qui rentrent.

A la rigueur ce compte pourrait être considéré comme étant une subdivision du compte *Marchandises*, puisqu'effectivement ces frais ne représentent pas une perte proprement dite, mais bien une augmentation du coût, du prix de revient des marchandises. Considéré ainsi, le compte *Frais sur Marchandises*, est débité provisoirement, en lieu et place du compte *Marchandises* et son solde débiteur devra être transféré au débit de ce compte. Ce transfert peut se faire globalement à la fin de l'exercice ; il est cependant plus rationnel de virer au débit du compte *Marchandises* par le crédit de *Frais sur Marchandises*, chaque fois qu'une partie de marchandises est liquidée, les frais incombant à cette partie. De cette façon, le solde débiteur du compte *Frais sur Marchandises* représentera toujours le total des frais encourus par les lots de marchandises non entièrement liquidés.

Commissions. Crédité de toutes les commissions que nous gagnons en qualité d'agents ou de com-

missionnaires ; débité des commissions que nous aurions à payer à nos sous-agents.

Intérêts et Escomptes. Débité de toutes les pertes d'intérêt et d'escompte ; crédité des bénéfices de cette nature. A la fin de l'exercice nous établirons les intérêts dus par nous en compte-courant à nos correspondants ou à nos banquiers et ceux qu'il nous reste à recevoir, et nous passerons ces résultats par le compte *Intérêts et Escomptes.*

Compte privé. Compte personnel du négociant, débité de tous les prélèvements faits par celui-ci à titre personnel ou pour les besoins de son ménage, crédité de ce qui, éventuellement, rentrerait de ce chef.

Tous les comptes dont nous venons de parler peuvent être subdivisés suivant les besoins de la comptabilité. Ainsi, le compte *Frais généraux* pourrait se subdiviser en *Frais de Voyage*, *Appointements*, *Télégrammes*, *Chauffage et Éclairage*, *etc.*

D'autres comptes de résultats seront ouverts dans certains genres d'affaires spéciales. Ainsi, un assureur tiendra un compte *Primes d'Assurance* ; un armateur, un compte *Exploitation* ou *Armement* ; un expéditeur, un compte *Expéditions* ; un agent de change, un compte *Courtages de Change* ; un courtier en marchandises, un compte *Courtages* ; etc. Tous ces comptes doivent être tenus de la même façon que le compte *Pertes et Profits*, dont ils sont des subdivisions.

Il est à remarquer qu'en règle générale, pour déterminer le compte à débiter ou à créditer, il faut considérer la *nature* du résultat à inscrire plutôt que sa dénomination. Ainsi certains frais, tels que les timbres de traites, les courtages de change, les commissions de banque, etc. sont à porter par le négociant qui les paie, au compte *Intérêts et Escomptes* et non aux comptes *Frais généraux*, *Courtages,* ou *Commissions*, comme leur dénomination tendrait à le faire croire, parce que ces frais sont de même nature que les intérêts et les escomptes, avec lesquels ils se confondent et devront être compensés dans leur ensemble.

Tel négociant devra inscrire tel résultat dans tel compte, tandis qu'un autre devra le passer dans un compte tout différent.

Supposons par exemple un courtage de vente : dans les livres du courtier qui l'encaisse, ce courtage sera à porter comme bénéfice au compte *Courtages*, tandis que pour le négociant qui le paie, il constitue plutôt des frais sur marchandises.

Une commission de banque payée par nous à notre banquier constitue pour celui-ci une *Commission*, tandis que nous qui la payons, nous devons l'inscire non au débit du compte *Commissions*, qui représente les commissions que nous gagnons en agissant comme intermédiaires, mais dans un autre compte, *Intérêts et Escomptes*, par exemple, à moins d'ouvrir un compte distinct pour les frais de ce genre.

—

CHAPI-

§ 1. — EXEMPLES D'AR-

A. — **Ouverture**

DONNÉES

1

Je commence mes affaires avec fr. 50.000.— en espèces.

2

Je commence mes affaires avec un capital composé comme suit :

Actif.

Espèces en caisse	fr.	12.000.—
Marchandises en magasin	»	48.500.—
Fonds publics en portefeuille	»	20.000.—
Effets en portefeuille	»	8.000.—
Une maison évaluée à	»	35.000.—
Mr A., solde en ma faveur	»	7.800.—
	fr.	131.300.—

Passif.

Effets en circulation	fr.	12.300.—	
Mr B., solde en sa faveur	»	4.000.—	16.300.—
Capital net			fr. 115.000,—

RE VIII
ICLES AU JOURNAL.
es Comptes.

ARTICLES

1

Caisse	50.000.—	
espèces en caisse		
à Capital		50.000.—
mon capital net		

2

Caisse	12.000.—	
espèces en caisse		
Marchandises	48.500.—	
marchandises en magasin suivant inventaire		
Fonds publics	20.000.—	
fonds publics en portefeuille suivant inventaire.		
Effets à recevoir	8.000.—	
effets en portefeuille suivant inventaire		
Immeuble	35.000.—	
ma maison sise rue.. évaluation		
A... E/V.	7.800.—	
solde en ma faveur		
à Effets à payer		12.300.—
effets en circulation suivant inventaire		
à B... Bruxelles		4.000.—
solde en sa faveur		
à Capital		115.000.—
mon capital net		

3

Je reprends pour une somme de fr. 60.000.— payée comptant l'inventaire suivant de Mr X :

Actif.

Marchandises	fr.	38.200
Fonds publics	»	15.300
Un immeuble	»	27.000
Un mobilier	»	3.000
Des effets en portefeuille	»	6.200
Une créance sur Mr A.	»	5.000
id. sur Mr B.	»	9.100
Total	fr.	103.800

Passif.

Des effets en circulation pour	fr.	23.500
Un emprunt hypothécaire sur l'immeuble	»	18.000
Solde en faveur de Mr C.	»	2.000
idem de Mr D.	»	7.200
Total	fr.	50.700

Je possède en outre une somme de fr. 8.000.— en espèces que je verse en caisse.

Remarque. La différence entre l'actif et le passif ne correspond pas exactement à la somme payée.

L'écart, qui représente la valeur de la clientèle et des relations commerciales reprises, constitue un actif immatériel.

On lui ouvre un compte spécial intitulé *Clientèle* ou *Premier Etablissement* qui sera amorti plus tard par des prélèvements sur les bénéfices.

Généralement la clientèle n'est évaluée que si elle fait l'objet d'un achat.

3

Caisse	8.000.—	
espèces en caisse		
Marchandises	38.200.—	
marchandises en magasin suivant inventaire		
Fonds publics	15.300.—	
fonds publics en portefeuille suivant inventaire		
Immeuble	27.000.—	
reprise d'un immeuble sis rue...		
Mobilier	3.000.—	
reprise du mobilier de bureau suivant inventaire		
Effets à recevoir	6.200.—	
effets en portef^{lle} suiv^{t} invent^{e}		
Divers Débiteurs	14.100.—	
Mr A. solde en m/faveur fr. 5.000		
Mr B. » » 9.100		
Clientèle	6.900.—	
reprise de la clientèle de M^{r} X		
à *Effets à payer*		23.500.—
effets en circulat^{n} suiv^{t} invent^{e}		
à *Emprunt hypothécaire 4 %*		18.000.—
emprunt hypothécaire 4 % sur l'immeuble ci-dessus, intérêts payables le... et le...		
à *Divers Créditeurs*		9.200.—
Mr C. solde en s/faveur fr. 2.000		
Mr D. » » 7.200		
à *Capital*		68.000.—
capital net		

B. — **Opérations**

1

Acheté de Mr X, E/V., 150 B/ Café Santos
Réglé la facture du montant de fr. 17.500.—
par mon acceptation à 30 jours de date.

2

Vendu à B. & Co, Gand, 25.000 kgs. Froment
Danube pour fr. 18.750.—
et tiré un effet à 30 jours, pour ce montant.

3

Acheté 50 actions de capital Tramways d'Anvers,
Payé comptant le bordereau du montant de fr. 7.200.—

4

Négocié à la Banque d'Anvers
mon effet n° ... sur ... (à 40 jours) fr. 3.500.—
moins 40 j. à 4 ½ % » 17.50

Valeur au comptant fr. 3.482.50
que je passe en compte à la Banque.

Commerciales.

1

Marchandises 17.500.—
facture n°.. à 150 B/ Café Santos
à *Effets à payer* 17.500.—
m/ acceptation N°... au... ordre
Mr X...

2

Effets à recevoir 18.750.—
m/ effet n°... au... sur B & C°,
Gand,
à *Marchandises* 18.750.—
ma facture n° ... à 25.000 kgs.
Froment Danube ex s/s...

3

Fonds publics 7.200.—
achat de 50 actions Tramways
d'Anvers à...
à *Caisse* 7.200.—
m/ paiement suivant bordereau.

4

Banque d'Anvers 3.482.50
son bordereau d'escompte
Intérêts et Escomptes 17.50
escompte suivant bordereau
à *Effets à recevoir* 3.500.—
négociation de m/ effet n°... au...
comme ci-dessus

5

Escompté les effets suivants :

n° ... sur Anvers	fr.	4.000.—
n° ... » Bruxelles	»	6.700.—
n° ... » Gand	»	5.000.—
	fr.	15.700.—
Moins escompte	»	150.—
Valeur au comptant	fr.	15.550.—

que je paie en espèces.

6

Payé ce qui suit :

appointements du personnel	fr.	750.—
facture X... divers meubles de bureau	»	1.500.—
facture Z... fournitures de bureau	»	100.—
prélèvement pour compte personnel	»	600.—
total	fr.	2.950.—

7

Encaissé ce qui suit :

de Mr A pour solde de compte	fr.	1.340.—
mon effet n°... échu ce jour	»	3.700.—
ma note de commission de Mr B	»	550.—
total	fr.	5.590.—

5

Effets à recevoir 15.700.—
escompte des effets suivants :
n° ... sur Anvers fr. 4.000.—
n° ... » Bruxelles » 6.700.—
n° ... » Gand » 5.000.—
à *Caisse* 15.550.—
paiem^t de mon bordereau d'escompte n°...
à *Intérêts et Escomptes* 150.—
escompte suivant bordereau

6

Frais généraux 850.—
appointe^ments du personnel fr. 750.—
facture Z..., fournitures
de bureau » 100.—
Mobilier 1.500.—
facture X..., meubles de bureau
Compte privé 600.—
mon prélèvement
à *Caisse* 2.950.—
mes paiements comme ci-dessus

7

Caisse 5.590—
mes encaissements comme suit :
à *Divers Débiteurs* 1.340.—
Mr A. s/ paiem^t p^r solde de compte
à *Effets à recevoir* 3.700.—
encaissement de mon effet n° ...
à *Commissions* 550.—
encaissem^t de M^r B p^r commissions
me revenant suivant note n° ...

8

Je constate un manquant de caisse de fr. 20, dont un pointage minutieux ne fait pas découvrir l'origine.

9

Vendu à Mr H :

12.500 Kgs Maïs Plata à fr. 56.— °/₀ Kgs en magasin à Anvers, payables à 30 jours. Mon client me prie de charger les marchandises sur wagon à ses frais et d'encaisser ma facture au comptant, sous bonification de 30 jours d'intérêts à 5 °/₀.

Facture.

12.500 Kgs Maïs Plata à fr. 56.— °/₀ Kgs	fr.	7.000.—
frais de camionnage et chargemt s/wagon	»	125.—
	fr.	7.125.—
— bonification d'intérêts 30 j. à 5 °/₀	»	29.69
valeur au comptant	fr.	7.095.31

10

Mon effet n° 327 de fr. 15.000 venant à échéance aujourd'hui, le tiré me déclare ne pas pouvoir payer.

Il me propose le paiement d'un acompte de fr. 5.000. Pour le solde il acceptera un nouvel effet n° 385 à 90 jours, augmenté des intérêts pour le délai accordé et des frais de timbre.

D'accord avec cette proposition j'encaisse fr. 5.000

8

Pertes et Profits	20.—	
différence de caisse		
à *Caisse*		20.—
différence passée par P. & P.		

9

Caisse	7.095.31	
encaissement de ma facture n°...		
Intérêts et Escomptes	29.69	
bonification d'intérêts s/ fact. n°...		
à *Marchandises*		7.000.—
facture n° ... à 12.500 Kgs Maïs Plata ex s/s ...		
à *Frais s/M^ses^*		125.—
frais de camionnage et de chargem^t^ s/ wagon de 12.500 Kgs Maïs Plata		

10

Effets à recevoir	10.105.50	
mon effet n° 385 s/ ...		
Caisse	5.000.—	
encaissement d'un acompte sur mon effet n° 327		
à *Effets à recevoir*		15.000.—
annulation de m/ effet n° 327 échu ce jour et impayé		

et je reçois un nouvel effet accepté de fr. 10.105.50 (fr. 100 d'intérêts et fr. 5.50 de timbre).

11

Vendu à Mr N... E/V. des marchandises pour un montant de fr. 20.000.—

L'acheteur me paie comptant la moitié de la facture sous bonification de 50 fr. d'intérêt, comme suit : *a*) fr. 5.000.— en un chèque sur la Banque de Commerce, que je remets en compte à mon banquier (la Banque d'Anvers) ; *b*) en espèces fr. 4.950.—

Il me paiera le solde à fin courant.

12

Ayant acheté pour mon client M. J. Berckmans, Bruxelles, des marchses d'une valeur de fr. 25.000.— je lui envoie mon compte d'achat en portant en cpte les frais suivants :

Frais :

Réception, camionnage, chargemt sur wagon etc.	fr. 200.—	
Intérêts sur mes débours	» 40.—	
Commission d'achat 1 % (s/ 25.200)	» 252.—	
Télégrammes, timbres et menus frais	» 8.—	500.—
A son débit valeur ce jour		fr. 25.500.—

à *Intérêts et Escomptes* 105.50
intérêts de retard sur m/ effet
n° 385 fr. 100.—
frais de timbre sur m/
effet n° 385 » 5.50

11

Caisse 4.950.—
m/encaissem^t acompte sur fact. n°
Banque d'Anvers 5.000.—
m/remise chèque n°... sur Banque
de Commerce, valeur ce jour
Intérêts et Escomptes 50.—
bonification d'intérêts sur fact. n°
Divers Débiteurs 10.000.—
Mr X. solde de ma facture n°
payable à fin courant
à *Marchandises* 20.000.—
m/facture n°... à... ex s/s...

12

J. Berckmans, Bruxelles 25.500.—
mon compte d'achat à ...,
à *Marchandises* 25.000.—
facture à ...
à *Frais s/M^ses* 200.—
divers frais suiv^t compte d'achat
à *Intérêts et Escomptes* 40.—
intérêts sur frais
à *Commissions* 252.—
ma commission d'achat
à *Frais généraux* 8.—
frais de télégrammes, timbres etc.

§ 2. — EXERCICES D'APPLICATION

1

J'achète 25.000 kil. Froment Rosario, dont coût, valeur à 30 jours : fr. 18.000.—

le vendeur ajoute en facture 30 jours d'intérêts à 3 % » 45.—

et tire sur moi un effet de : fr. 18.045.—

à 60 jours, que j'accepte.

2

Je paie en espèces la note de mon courtier d'assurances, comprenant :

a) prime d'assurance incendie des marchandises en magasin	fr.	67.40
b) prime d'assurance incendie des meubles de bureau	»	3,45
c) prime d'assurance incendie de mon domicile particulier	»	9.80
d) ma prime d'assurance sur la vie	»	260.—
	fr.	340.65

3

J'achète 100 Cuirs salés, dont coût, valeur en 20 jours : fr. 8.000.—

le vendeur me bonifie 20 jours d'intérêts à 5 % » 22.22

et je paie comptant : fr. 7.977.78

en un chèque sur la Banque d'Anvers.

4

Je paie à l'échéance un effet de fr. 12.686.17

comme suit :

a) en mon chèque sur la Banque d'Anvers fr. 12.500.—

b) en espèces » 186.17

5

Je fais un héritage de fr. 37.689.50

que j'encaisse en espèces.

6

Je fais effectuer à mon immeuble des transformations pour fr. 4:585.60

que je paie en espèces.

7

Je vends 200 sacs Sucre cristallisé, dont coût, valeur à 30 jours fr. 21.000.—

Je déduis en facture 30 jours d'intérêts à 3 % » 52.50

fr. 20.947.50

J'ajoute en facture les frais de camionnage et de mise en magasin » 100.—

et j'encaisse : fr. 21.047.50

comme suit :

a) en un bon de virement sur la Banque nationale, que je remets en cp^te^ à la Banque d'Anvers fr. 21.000.—

b) en espèces » 47.50

8

J'achète un coffre-fort, dont valeur fr. 1.500.—
En paiement, je donne :
a) en espèces fr. 1.300.—
b) deux sacs de Café » 200.—

9

Je porte en compte à Mr X... à Buenos-Ayres, dont je suis l'agent à Anvers :

pour commissions sur affaires terminées fr. 1.256.—
» frais de câble (télégrammes) » 685.—
» intérêts en ma faveur suivant extrait de compte-courant » 50.—

fr. 1.991.—

10

Je vends 250 sacs de Café dont coût, valeur à 30 jours fr. 30.000.—

Pour la moitié de ma facture je dispose sur mon acheteur à 60 jours, en ajoutant 30 jours d'intérêts à 3 %, soit donc fr. 15.000 + 37.50 = fr. 15.037.50 montant de la traite.

L'autre moitié sera réglée en compte-courant, valeur à l'échéance.

11

J'encaisse ce qui suit :

un trimestre de loyer de mon immeuble fr. 850.—
les coupons échus de fr. 10.000 de rentes belges 3 % » 150.—

le remboursement par un de mes clients du coût d'un télégramme lui expédié fr. 3.—
un terme échu de l'hypothèque que j'ai consentie sur l'immeuble de Mr Y... » 800.—

12

A la fin du mois je paie en espèces ce qui suit :

les appointements de mes employés	fr.	1.375.—
le loyer de mes bureaux	»	425.—
la note de la Cie d'électricité (pr le bureau)	»	17.35
» » » (pour mon domicile particulier)	»	22.40
la note de mon tailleur	»	486.50
la note de ma corporation d'ouvriers (frais de manipulation et magasinage)	»	736.44
achat de timbres-poste	»	50.—

Chapitre IX.

REDDITION DES COMPTES.

La reddition des comptes comprend :

1° une partie extra-comptable consistant dans la formation de l'inventaire et du bilan ;

2° une partie comptable comprenant :

a) l'établissement, compte par compte, des résultats de l'exploitation ;

b) le transfert de ces résultats au compte *Capital*;

c) l'arrêt de tous les comptes du grand livre.

§ 1. — **Formation de l'Inventaire et du Bilan.**

La loi prescrit au négociant de faire au moins une fois par an l'*inventaire* complet de toutes ses valeurs actives et passives.

A la fin de l'exercice, il établira donc un *état complet et détaillé* de tout ce qu'il possède (espèces, marchandises, effets de commerce, fonds publics, immeubles, mobilier, matériel, créances sur des tiers, etc.) et de tout ce qu'il doit (effets acceptés en circulation, dettes envers des tiers, etc...). Cet état ne doit pas nécessairement mentionner la différence entre l'ensemble des valeurs actives et l'ensemble des valeurs passives, c'est-à-dire, le capital net ; — ce qui importe surtout, c'est qu'il soit complet et exact. Il doit être établi indépendamment de la comptabilité et être basé exclusivement sur

les existences réelles constatées matériellement. Pour les dettes et les créances, qui ne peuvent pas être relevées de la sorte, on se base sur les actes ou documents qui les justifient (actes hypothécaires, extraits de comptes, warrants, etc...).

Après avoir dressé l'inventaire, on établit le *bilan*. Celui-ci constitue la balance des valeurs actives et passives de l'inventaire, totalisées et résumées en quelques rubriques, et dont le solde exprime le capital. Ce dernier étant renseigné au passif du bilan, il s'en suit que le total de l'actif et celui du passif se balancent.

Les valeurs actives du bilan forment *l'actif* et les valeurs passives, *le passif*.

L'actif se divise en :

Actif immobilisé : immeuble, mobilier, matériel, etc....

Actif réalisable : marchandises, fonds publics, effets à recevoir, créances, etc....

Actif disponible : espèces en caisse et solde en banque.

Le passif se divise en :

Dettes du commerçant envers lui-même : capital, fonds de réserve, etc....

Dettes envers les tiers : effets en circulation, dettes envers les fournisseurs, emprunts hypothécaires, etc....

Réductions d'actif : amortissements et prévisions.

§ 2. — Établissement des Résultats et Clôture des Comptes.

En comparant les données du Bilan avec les soldes des comptes du grand livre, il est facile d'établir les résultats en bénéfice ou en perte accusés par chacun d'eux. — On procède de la manière suivante :

a) *Comptes de Résultats.*

Les subdivisions du compte *Pertes et Profits* ayant été débitées et créditées en lieu et place de ce compte, leur solde débiteur ou créditeur devra être transféré, à la fin de l'exercice, au Débit ou au Crédit du compte *Pertes et Profits*. De même, les soldes débiteurs ou créditeurs accusés par les comptes qui sont des subdivisions directes du compte *Capital* (*Pertes et Profits*, *Compte privé*, etc.) devront être transférés au compte *Capital*, lequel renseignera ainsi l'augmentation ou la diminution totale de l'avoir du négociant.

Manière d'opérer ces transferts.

1° Supposons qu'à la fin de l'exercice le compte *Commissions* accuse en *solde créditeur* de fr. 18.600— Ce solde créditeur représente un *bénéfice* qui doit être transféré au *crédit* du compte *Pertes et Profits*. Il faudrait donc l'extraire du crédit du compte *Commissions*, pour le placer au crédit du compte *Pertes et Profits*.

Or, en comptabilité la soustraction s'opère toujours par une inscription du côté opposé, c'est-à-dire que, pour soustraire du crédit, on inscrit au débit, et inversement.

Nous aurons donc l'article au Journal :

Commissions
à *Pertes et Profits*
transfert du solde bénéfice . . fr. 18.600.—

Le compte *Commissions* sera soldé et le bénéfice de fr. 18.600.— se trouvera transféré au *crédit* du compte *Pertes et Profits*.

2° Supposons que le compte *Frais généraux* accuse un *solde débiteur* de fr. 10.400.—. .

En appliquant en sens inverse le raisonnement ci-dessus, nous trouverons l'article :

Pertes et Profits
à *Frais généraux*
transfert du solde perte . . . fr. 10.400.—

3° Après avoir effectué ces tranferts, notre compte *Pertes et Profits* présente un solde créditeur, c'est-à-dire un bénéfice de fr. 8.200 qui constitue une augmentation de notre capital et qui devra être extrait du crédit du compte *Pertes et Profits* pour être transféré au crédit du compte *Capital*, par l'article :

Pertes et Profits
à *Capital*
transfert du solde, bénéfice net . fr. 8.200 —

4° De même, le *Compte privé* devra être soldé directement par le compte *Capital*, dont le solde créditeur présentera ainsi le montant du capital net nouveau.

REPRÉSENTATION GRAPHIQUE :

Frais généraux

Dt	Ct
(*Solde*) 10.400	10.400

Pertes et Profits

Dt	Ct
10.400	18.600
8.200	
18.600	18.600

Commissions

Dt	Ct
18.600	18.600 (*Solde*)

Compte privé

Dt	Ct
(*Solde*) 6.000	6.000

Capital

Dt	Ct
6.000	100.000 (*Solde*)
	8.200

b) *Comptes mixtes.*

Nous avons vu précédemment comment on établit les pertes et les bénéfices accusés par ces comptes. Pour les clôturer, il faudra commencer par transférer au compte *Pertes et Profits*, de la manière indiquée ci-dessus, le solde bénéfice ou perte revenant à ce compte. Après ce transfert le compte mixte sera redevenu un simple compte d'existants, portant au débit le montant de l'évaluation des objets qu'il représente (montant de l'inventaire), et

qui se clôturera comme les autres comptes d'existants.

Exemples : 1. Supposons que le compte *Fonds publics* accuse un solde *débiteur* de fr. 2.700, tous les fonds publics étant vendus. Ce solde débiteur constitue une perte qui devra être transférée au débit du compte *Pertes et Profits* par l'article au Journal :

Pertes et Profits
à *Fonds publics*
transfert du solde perte. . . . fr. 2.700.—

2. Supposons que le compte *Marchandises* présente un solde *débiteur* de fr. 20.000.—

Il reste en magasin une partie de marchandises que nous évaluons à fr. 45.000.—

En supposant que le nouvel exercice reprenne ces marchandises à ce prix, le compte *Marchandises* présentera un solde créditeur de fr. 25.000.—

Ce solde créditeur représente le bénéfice réalisé sur nos transactions en marchandises, bénéfice qui est à transférer au *crédit* du compte *Pertes et Profits* par l'article :

Marchandises
à *Pertes et Profits*
transfert du solde bénéfice . . fr. 25.000.—

A remarquer qu'après inscription de ces 25.000 francs au débit du compte marchandises, le solde débiteur de ce compte correspondra exactement à la valeur des marchandises restant en magasin, suivant inventaire.

Représentation graphique :

Fonds publics		Pertes et Profits		Marchandises	
Dt	Ct	Dt	Ct	Dt	Ct
(*Solde*) 2.700				(*Solde*) 20.000	
	2.700 ⟶ (1)	2.700	25.000 ⟵ (2)	25.000	
				45.000	

c) *Comptes d'Existants.*

Les comptes de résultats ayant été soldés par *Pertes et Profits* et les comptes mixtes étant redevenus de simples comptes d'existants, nous ne restons plus en présence que d'un certain nombre de comptes d'existants, dont les soldes correspondent exactement aux évaluations de l'inventaire.

Pour les clôturer, nous pouvons faire usage d'un compte intermédiaire que nous appellerons le compte *Inventaire*, *Bilan* ou *Balance de Sortie* et qui reprendra tout l'actif et tout le passif.

Ce compte sera donc *débité* de tous les éléments de l'actif par le crédit des différents comptes représentant cet actif, et *crédité* de tous les éléments du passif, par le débit des différents comptes représentant ce passif.

Exemples : 1. Reprenons le compte *Marchandises* ci-dessus :

Le compte *Balance de Sortie* reprend les marchandises en magasin, au prix d'inventaire, d'où l'article :

Balance de Sortie
à *Marchandises*

transfert du solde suivant inventaire fr. 45.000.—

2. Supposons que le compte *Divers Créditeurs* accuse un solde créditeur de fr. 14.000. Ce passif est repris par le compte *Balance de Sortie* qui devra en être crédité par le débit du compte *Divers Créditeurs*. Nous aurons donc l'article :

Divers Créditeurs
à *Balance de Sortie*

transfert du solde en leur faveur . . fr. 14.000.—

Représentation graphique :

Marchandises		Balance de Sortie		Divers Créditeurs	
Dt	Ct	Dt	Ct	Dt	Ct
(*Solde*) 20.000	45.000 ①→	45.000	14.000 ②←	14.000	14.000 (*Solde*)
P. & P. → 25 000					
45.000	45.000				

d) *Compte Capital et Compte Balance de Sortie.*

Tous les éléments de l'*Actif* étant venus se grouper, par la clôture des comptes d'existants, au *Débit*, et tous les éléments du *Passif*, au *Crédit* du compte *Balance de Sortie*, il est évident que *le solde débiteur de ce Compte doit indiquer exactement le*

montant du capital net, basé sur les évaluations de l'inventaire.

D'autre part, l'augmentation ou la diminution de capital survenue pendant l'exercice est venue s'inscrire au crédit ou au débit du compte *Capital*, par la clôture des comptes de résultats.

Le solde créditeur du compte Capital représente donc également le montant du capital net au moment de la clôture.

En supposant que *Balance de Sortie* reprenne le passif de la firme envers le négociant, ou, en d'autres mots, que *Balance de Sortie* rende au négociant le capital engagé par lui dans les affaires, nous aurons à passer l'article :

Capital

à *Balance de Sortie*

transfert du solde, capital net actuel . . fr. . .

Cet article devra clôturer simultanément le compte *Capital* et le compte *Balance de Sortie*, et ainsi tous les comptes indistinctement se trouveront soldés.

Représentation graphique :

Compte Pertes et Profits

Dt		Ct	
Frais génér. →	8.000	15.000 ←	Marchandises
Frais s/march. →	12.000	5.000 ←	Commissions
Fonds publics →	2.000	600 ←	Intér. et Esc^tes^.
		1.400	
	22.000	22.000	

Compte privé

Dt		Ct	
(*Solde*)	6.000	6.000 →	
		Cap. net nouveau	112,600

Compte Capital

Dt		Ct	
→	1.400		120.000 (*Solde*)
	6.000		
	120.000		120.000

Compte Balance de Sortie

Dt		Ct	
Marchandises →	80.000	10.000 ←	Eff. à payer
Caisse →	500	40.000 ←	Div. créditeurs
Banque →	35.000		
Effet à recev. →	16.000		
Fonds publics →	12.000		
Mobilier →	4.500	112.600	*Cap. net nouveau* ←
Div. Débit.^s^ →	14.600		
	162.600	162.600	

§ 3. — **Application raisonnée.**

Supposons qu'à la fin de l'exercice les comptes du Grand Livre présentent les soldes suivants :

		SOLDES DÉBITEURS	SOLDES CRÉDITEURS
1	Caisse	6.500	—
2	Banque d'Anvers . .	11.450	—
3	Marchandises . . .	22.000	—
4	Effets à recevoir . .	9.300	—
5	Fonds publics . . .	7.200	—
6	Immeuble.	15.000	—
7	Mobilier	3.000	—
8	Effets à payer . . .	—	8.600
9	Divers Débiteurs . .	2.500	—
10	Commissions. . . .	—	5.000
11	Frais généraux . . .	2.100	—
12	Compte privé . . .	4.500	—
13	Divers Créditeurs . .	—	3.600
14	Intérêts et Escomptes	200	—
15	Frais s/ Marchandises	350	—
16	Capital.	—	66.900
	TOTAUX . . .	84.100	84.100

D'après l'inventaire il y a :

ACTIF.

1. Espèces en Caisse		6.500
2. Solde en n/ faveur à la Banque d'Anv.		11.450
3. Marchandises en magasin, évaluation .		33.000
4. Effets à recevoir en portefeuille, valeur nominale		9.200
5. Fonds publics, évaluation.		5.600
6. Immeuble, évaluation		15.000
7. Mobilier, évaluation.		2.500
9. Divers débiteurs, solde en n/ faveur .		2.500
Total de l'actif :		85.750

PASSIF.

8. Effets à payer, en circulation	8.600	
13. Divers Créditeurs, solde en leur faveur	3.600	
Total du passif :		12.200
16. Capital net :		73.550

En comparant les soldes de la balance avec les évaluations de l'inventaire, nous constatons des différences. Ces différences proviennent de ce que plusieurs comptes, notamment les comptes mixtes et les comptes de résultats, comprennent des bénéfices ou des pertes.

La première partie des opérations de clôture consiste à transférer tous ces bénéfices et toutes ces pertes au compte *Pertes et Profits*.

Nous n'avons donc à examiner que les comptes qui peuvent donner lieu à un résultat, c'est-à-dire les comptes de résultats et les comptes mixtes, en laissant provisoirement intacts les comptes d'existants purs.

a) *Comptes mixtes.*

3. *Marchandises.* Ce compte est débiteur de fr. 22.000.

Or, d'après l'inventaire les marchandises que nous avons en magasin valent fr. 33.000. Il y a donc un bénéfice de fr. 11.000 qui est à transférer au compte *Pertes et Profits* par l'article :

Marchandises 11.000
bénéfice réalisé suivant inventaire
à *Pertes et Profits* 11.000
transfert du bénéfice sur marchandises.

Nous voyons que le solde du compte *Marchandises* devient débiteur de fr. 33.000 ce qui est conforme à l'inventaire.

4. *Effets à recevoir.* Il y a une différence de fr. 100 entre la balance et l'inventaire. D'après l'inventaire les effets en portefeuille ne valent que fr. 9.200 tandis que le compte présente un solde débiteur de fr. 9.300. La perte de fr. 100 provient de l'escompte de certains effets sortis pour une valeur moindre que leur valeur d'entrée.

Nous devons donc passer l'article :

Pertes et Profits 100
à *Effets à recevoir* 100

Le solde du compte *Effets à recevoir* devient également conforme au chiffre de l'inventaire.

En examinant de même les autres comptes mixtes, nous voyons que :

5. *Fonds publics* donne lieu à une perte de fr. 1.600
6. *Mobilier* » » » » 500

b) *Comptes de résultats.*

Les comptes de résultats ne figurent pas dans l'inventaire. Ils doivent donc disparaître, ce qui est obtenu en transférant leurs soldes intégralement à *Pertes et Profits*. Exception n'est faite que pour le *Compte privé* qui n'est pas transféré à *Pertes et Profits*, mais à *Capital* directement.

Au lieu de passer écriture de tous les transferts de bénéfice et de perte séparément, nous les condensons dans les deux articles suivants :

1

Pertes et Profits	4.850	
transfert des pertes de l'exercice 19....		
à *Effets à recevoir*. . . .		100
à *Fonds Publics*		1.600
à *Mobilier*		500
à *Frais généraux*		2.100
à *Intérêts et Escomptes* . .		200
à *Frais s/ Marchandises*. .		350

2

Marchandises 11.000
Commissions 5.000
à *Pertes et Profits* 16.000
transfert des bénéfices de l'exercice 19...

Nous aurons en outre :

3

Capital 4.500
à *Compte privé* 4.500
transfert du solde.

Le compte *Pertes et Profits* se présentera maintenant comme suit :

Débit **Pertes et Profits** Crédit

Pertes de l'exercice	4.850	—	Bénéfices de l'exercice	16.000	—

soit un solde créditeur de fr. 11.150 qui constitue le bénéfice net de l'exercice.

Ce solde devra être transféré au compte *Capital* par l'article :

4

Pertes et Profits 11.150
à *Capital* 11.150
transfert du solde, bénéfice net.

De cette façon le compte *Pertes et Profits* se trouve soldé et disparaît.

Quand au compte *Capital*, il se présente comme suit :

Débit			Capital		Crédit
Solde du Compte privé	4.500	—	Capital initial	66.900	—
			Bénéfice net de l'exercice	11.150	—

soit un solde créditeur de 73.550, ce qui est conforme à l'inventaire et prouve que toutes les pertes et tous les bénéfices ont été exactement évalués et transférés.

c) *Comptes d'existants.*

Si nous examinons maintenant ce que sont devenus nos comptes après l'inscription au Grand Livre de tous les articles précédents, nous voyons :

1° que tous les comptes de résultats sont soldés ;

2° que tous les comptes mixtes sont devenus de simples comptes d'existants ;

3° que tous les comptes d'existants encore ouverts présentent des soldes conformes aux évaluations de l'inventaire.

Pour clôturer ces derniers, nous faisons usage du compte *Balance de Sortie* qui reprend tout l'actif et tout le passif.

Nous aurons donc à passer les deux articles suivants :

5

Balance de Sortie	85,750	
montant de notre actif comme suit :		
à *Caisse*		6.500
à *Banque d'Anvers* . . .		11.450
à *Marchandises*		33.000
à *Effets a recevoir* . . .		9.200
à *Fonds publics*		5·600
à *Immeuble*		15.000
à *Mobilier*		2.500
à *Divers Débiteurs* . . .		2.500

6

Effets à payer	8.600	
Divers Créditeurs	3.600	
Capital	73.550	
à *Balance de Sortie*. . .		85.750
montant de notre passif comme ci-dessus.		

De cette façon tous les comptes d'existants sont clôturés.

Quant au compte *Balance de Sortie*, il est débité de tous les éléments de l'actif et crédité de tous les éléments du passif, y compris le capital net, et puisque l'actif total est égal au passif total, ce compte se trouve donc également clôturé.

§ 4. — **Réouverture des comptes.**

Pour rouvrir les comptes au commencement de l'exercice, nous supposons que le compte intermé-

diaire qui, lors de la clôture, a repris tout l'actif et tout le passif, retourne le tout à la firme.

Les comptes représentant l'actif devront être débités par le crédit du compte intermédiaire, que nous appellerons, pour la circonstance, *Balance d'Entrée*; les comptes représentant le passif devront être crédités par le débit de *Balance d'Entrée*.

Nous passerons donc les deux articles suivants :

1

Caisse	6.500	
Banque d'Anvers	11.450	
Marchandises	33.000	
Effets à recevoir	9.200	
Fonds publics	5.600	
Immeuble	15.000	
Mobilier	2.500	
Divers Débiteurs	2.500	
à *Balance d'Entrée*		85.750

montant de notre actif comme ci-dessus.

2

Balance d'Entrée	85.750	

montant de notre passif comme suit :

à *Effets à payer*	8.600
à *Divers Créditeurs*	3.600
à *Capital*	73.550

Le compte *Balance d'Entrée*, crédité et débité du même montant, se trouve soldé.

Remarque. Les comptes intermédiaires *Balance de Sortie* et *Balance d'Entrée* qui sont soldés immédiatement, peuvent être supprimés. Dans ce cas les articles de clôture et de réouverture deviennent :

Clôture

Effets à payer,
Divers Créditeurs,
Capital,
à *Caisse*,
à *Banque d'Anvers*,
à *Marchandises*,
etc.

Réouverture

Caisse,
Banque d'Anvers,
Marchandises,
etc.
à *Effets à payer*,
à *Divers Créditeurs*,
à *Capital*.

§ 5. — **Extension des opérations de clôture.**

L'exemple précédent est un des cas les plus simples qui puissent se présenter.

En général le travail de clôture se complique de cas particuliers, parmi lesquels nous citerons les suivants :

a) « *Mon Compte* » *et* « *Son Compte* ».

Nos engagements avec des tiers peuvent être exprimés en monnaie nationale ou en monnaie étrangère.

M. X..., de Londres, peut, par exemple, nous devoir fr. 10.080 à la suite d'affaires traitées par nous, à Anvers, pour son compte. Il peut également nous devoir £ 400, résultat d'affaires traitées par lui, à Londres, pour notre compte. Les deux dettes ne sont pas équivalentes. Dans le premier cas il doit nous payer fr. 10.080 ; il devra donc débourser un certain nombre de £, qui dépendra du change, pour s'acquitter de cette dette. Si le change est de 25,20 il dépensera exactement 10.080 : 25,20 = 400 £. Si le change est moindre il lui faudra un plus grand nombre de £ ; si le change est plus élevé il lui en faudra moins. Donc, les différences de change sont pour *son compte*.

Si au contraire il nous doit £ 400, le change lui importe peu. C'est à nous qu'il appartient d'examiner de quelle façon nous encaisserons le plus de francs possible. En d'autres termes, les différences de change sont pour *notre compte*.

Il en résulte que pour les correspondants de l'étranger, nous aurons deux sortes de comptes courants : des « N/C » (notre compte) exprimés en monnaies étrangères et des « L/C » (leur compte) exprimés en monnaie nationale. Dans les banques, on appelle les N/C, les « *nostro* » et les L/C, les « *vostro* ».

Comme nos livres sont tenus en francs, la monnaie étrangère est réduite en monnaie nationale, au moment de l'opération, soit à un cours de change fixe, soit au cours du jour, et ces cours peuvent être différents de celui coté le jour du paiement ou le jour de la clôture. Les différences éventuelles de change qui en résultent constituent des pertes ou des bénéfices qui doivent être passés à *Pertes et Profits* ou à sa subdivision *Différences de Change.*

Exemples : 1. Supposons qu'à la fin de l'exercice le compte A. Thompson, Londres, N/C., se présente comme suit :

Doit	A. Thompson N/C.			Avoir	
Notre remise £ 1.000	25.180	—	Son compte d'achat £ 1.100	27.720	—

Dans notre balance par soldes, le compte figurera avec un solde créditeur de fr. 2.540, alors qu'en réalité nous devons à Thompson £ 100, soit au change du jour de 25,17½, fr. 2.517,50. Il s'agit donc de mettre le compte d'accord avec la réalité, ce qui se fera en le débitant, par le crédit de *Pertes et Profits*, de la différence en notre faveur, soit fr. 22,50 et nous aurons l'article :

A. Thompson, N/C. 22,50
à *Pertes et Profits* 22,50

transfert de la différence de change.

2. Supposons qu'à la fin de l'exercice le compte A. THOMPSON, Londres, N/C, se présente comme suit :

Doit	A. THOMPSON N/C.			Avoir		
Notre remise				Sa facture		
£ 1.445	36.558	50		£ 1.450	36.395	—

Dans notre balance de vérification, ce compte figurera comme *débiteur* de fr. 163,50. Mais en réalité *nous devons* à Thompson 5 £, ce qui fait à 25,20 (cours du jour) fr. 126.

Au lieu donc de recevoir de Thompson fr. 163,50 comme l'indique notre Grand Livre, nous devrons lui payer fr. 126, ce qui constitue pour nous une perte de 163 50 + 126 = 289,50, que nous passons à *Pertes et Profits* par l'article :

Pertes et Profits 289,50
à *A. Thompson, Londres, N/C*. . . . 289,50.

De cette façon, le compte Thompson devient créditeur de fr. 126, ce qui est conforme à l'inventaire.

b) *Amortissements.*

Les comptes *Immeuble*, *Mobilier*, *Matériel*, *Outils*, *Machines*, etc., représentent des existants dont la valeur diminue d'année en année par l'usure.

Le négociant devra tenir compte, dans sa comp-

tabilité, de cette moins-value et l'inscrire comme perte au débit du compte *Pertes et Profits*.

Il amortira, par exemple, à la fin de chaque exercice, 5°/₀ de la valeur de l'immeuble, 10°/₀ de la valeur du mobilier, 10°/₀ ou 15°/₀ de la valeur du matériel, etc....

De cette façon, cet actif peut être renouvelé après un certain temps, sans que la perte subie par sa destruction ou son usure tombe sur un seul exercice.

Ainsi, lorsqu'un négociant possède un magasin de fr. 20.000 il devra ouvrir un compte *Immeuble* et le débiter de fr. 20.000 pour entrée d'actif.

A la fin de l'exercice, en supposant qu'il estime devoir amortir cet actif en 20 années, il inscrira comme perte au compte *Pertes et Profits*, 5°/₀ de fr. 20.000, soit fr. 1.000, en passant l'article :

Pertes et Profits 1.000

Amortissement comme suit :

à Immeuble 1.000

Amortissement de mon immeuble, 5°/₀ sur 20.000

A la réouverture, le compte *Immeuble* ne présentera plus qu'un solde débiteur de 19.000 francs.

Si le négociant continue ses amortissements sur la même base pendant 20 ans, le compte *Immeuble* sera entièrement soldé à la fin de la 20e année.

Cette façon de passer écriture des amortissements présente cependant certains inconvénients.

D'abord elle ne permet pas de voir d'emblée quel a été le coût, la valeur initiale de l'immeuble, du mobilier ou du matériel.

D'un autre côté elle n'indique pas clairement quelle somme le négociant a déjà mise en réserve pour le renouvellement éventuel de tout ou partie de cet actif.

Pour y remédier on a adopté la méthode suivante :

Au lieu de créditer les compte *Immeuble*, *Mobilier*, *Matériel*, etc. des sommes réservées à l'amortissement, on laisse ces comptes intacts et on ouvre d'autres comptes, appelés :

Amortissement de l'Immeuble,
Amortissement du Mobilier,
Amortissement du Matériel,
etc.

qu'on crédite chaque année des montants amortis.

De cette façon on voit figurer d'un côté, comme actif, la valeur entière, au prix coûtant, de l'immeuble, du mobilier ou du matériel, et de l'autre, comme passif, le montant déjà mis en réserve.

Supposons que la balance de vérification présente un compte *Immeuble* débiteur de fr. 20.000. D'après les données de l'inventaire il faut amortir 5 %. Nous laisserons le compte *Immeuble* intact et nous créditerons le compte *Amortissement de l'Immeuble* de fr. 1.000, par l'article :

1. *Pertes et Profits* 1.000
à *Amortissement de l'Immeuble* . . 1.000

Pour la clôture par *Balance de Sortie* nous aurons :

2. *Balance de Sortie* 20.000
à *Immeuble* 20.000

et :

3. *Amortissement de l'Immeuble* . 1.000
à *Balance de Sortie* 1.000

REPRÉSENTATION GRAPHIQUE :

Première méthode.

Clôture.

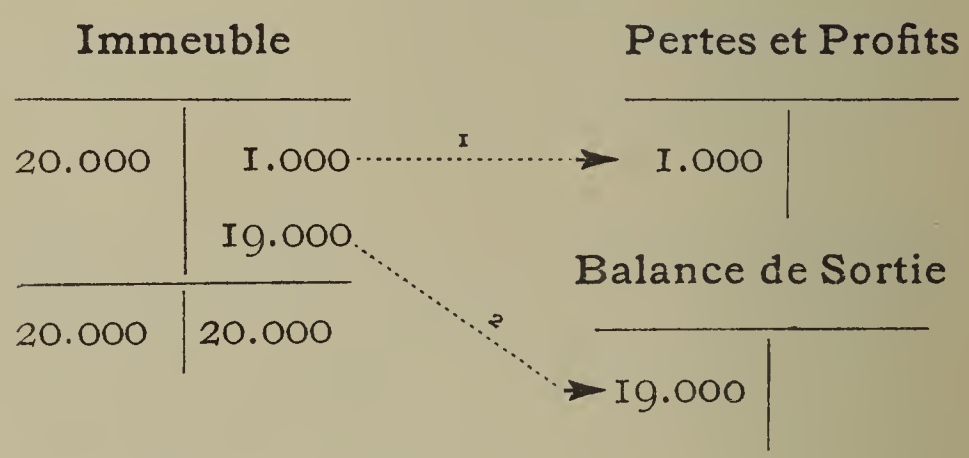

Réouverture.

Immeuble

19.000	

Deuxième méthode.

Clôture :

Immeuble		Bal. de Sortie		Amort^t de l'Immeuble		P. et P.	
20.000	20.000 ² →	20.000	1.000 ← ³	1.000	1.000 ¹ →	1.000	

Réouverture :

Immeuble		Amort^t de l'Immeuble	
20.000			1.000

c) *Débiteurs douteux et Réserve sur Créances douteuses.*

Supposons que dans la balance de vérification le compte *Divers Débiteurs* présente un solde débiteur de fr. 20.000.

De ces fr. 20.000 nous prévoyons que fr. 5.000 ne rentreront que difficilement et partiellement.

Nous devons transférer à un compte spécial appelé *Débiteurs douteux* tous les montants dont la rentrée n'est pas certaine, et sur lesquels nous prévoyons des pertes.

Nous passerons donc l'article :

Débiteurs Douteux 5.000
à *Divers Débiteurs* 5.000

Supposons que nous présumions une perte de 25% sur ce montant.

En appliquant la même méthode que pour les amortissements, nous ouvrirons un compte *Réserve sur Créances douteuses* qui sera crédité, à la fin de l'exercice, des montants réservés pour les pertes que nous pourrions éventuellement subir sur ces créances. Nous aurons donc l'article :

Pertes et Profits	1.250	
à *Réserve sur Créances douteuses* . .		1.250

Les comptes *Divers Débiteurs*, *Débiteurs douteux* et *Réserve sur Créances douteuses* se clôtureront par Balance de Sortie.

d) *Réescompte du Portefeuille* et des *Effets à payer*.

A la fin de l'exercice, les effets en portefeuille doivent être évalués à leur valeur exacte. Il faudra donc déduire de leur valeur nominale l'escompte depuis la date de clôture jusqu'aux diverses échéances.

Cet escompte, appelé réescompte du portefeuille, constitue une perte, que nous pourrions transférer au compte *Pertes et Profits* par le crédit d'*Effets à recevoir*.

Il est toutefois préférable de conserver au débit de ce dernier compte le total nominal des effets en portefeuille. Pour cette raison nous ouvrirons un compte spécial que nous appellerons : *Réescompte du Portefeuille* et qui sera crédité de cette perte d'escompte par l'article :

Pertes et Profits
à *Réescompte du Portefeuille.*

Si la perte à passer ainsi est peu importante, on se sert tout simplement du compte *Intérêts et Escomptes*, le compte *Réescompte du Portefeuille* étant plus spécialement employé dans les Banques.

De même, les effets à payer ont une valeur actuelle moindre que le montant pour lequel ils figurent au passif. Il y a donc là une différence en notre faveur, qu'on passe au crédit du compte *Intérêts et Escomptes.*

Exemples : 1. A la fin de l'exercice, le compte *Effets à recevoir* est débiteur de fr. 20.000. Le réescompte du portefeuille est évalué à fr. 150.

Articles :

1) *Pertes et Profits* 150
à *Intérêts et Escomptes* . . . 150
(ou à *Réescompte du Portefeuille*)

2) *Balance de Sortie* . . . 20.000
à *Effets à recevoir* 20.000

3) *Intérêts et Escomptes* . . . 150
(ou *Réescompte du Portefeuille*)
à *Balance de Sortie* 150

2. Le compte *Effets à payer* est créditeur de r. 30.000. Escompte de ces effets fr. 120.

Articles :

1) *Intérêts et Escomptes* . . . 120
à *Pertes et Profits* 120

2) *Effets à payer* 30.000
à *Balance de Sortie* . . . 30.000

3) *Balance de Sortie* 120
à *Intérêts et Escomptes* 120

Si les deux cas se présentent en même temps, on peut se contenter de passer par *Balance de Sortie* le solde du compte *Intérêts et Escomptes*.

Dans l'exemple précédent ce solde étant créditeur de fr. 30, nous aurions un seul article libellé comme suit :

Intérêts et Escomptes . . . 30
à *Balance de Sortie* 30

Généralement on escompte de la même façon toutes les dettes et toutes les créances non-échues au moment de la clôture.

e) *Résultats non encore comptabilisés ou comptabilisés par anticipation.*

Il arrive fréquemment qu'à la fin de l'exercice tous les résultats acquis ne soient pas encore comptabilisés.

Le négociant peut avoir gagné des commissions qu'il n'encaissera ou qui ne lui seront créditées que dans le courant de l'exercice suivant. (Sur des

affaires à livrer, par exemple). De même aura-t-il à payer des notes de frais, d'assurance, d'intérêt, qui ne lui parviendront qu'après la date de clôture, mais qui se rapportent à l'exercice écoulé.

Par contre il peut avoir payé par anticipation certains frais, tel que le loyer du bureau, l'abonnement au téléphone, etc., qui concernent l'exercice suivant.

Il importe donc de faire dans la clôture certaines régularisations, en considérant tout ce qu'on a à recevoir comme *Actif* et tout ce qu'on a à payer comme *Passif* et en faisant passer tous ces montants comme tels par *Balance de Sortie*.

Exemple : A la fin de l'exercice, le compte *Commissions* accuse un solde créditeur de fr. 15.000. Il reste à recevoir fr. 2.000 de commissions.

Le bénéfice total en commissions est donc de fr. 17.000 et nous passons l'article :

1.	*Commissions*	17.000	
	à Pertes et Profits. . . .		17.000

transfert du bénéfice réalisé.

Le compte *Commissions* ne disparaît pas, mais reste débiteur de fr. 2.000 ce qui constitue un actif. Pour clôturer nous aurons donc :

2.	*Balance de Sortie*. . . .	2.000	
	à *Commissions*		2.000

commissions restant à recevoir.

A la réouverture, le compte *Commissions* sera débiteur de fr. 2.000. Plus tard, lorsque cette somme nous sera payée ou créditée nous passerons l'article:

Caisse 2.000
(ou *Comptes Courants*)
à *Commissions* 2.000

Après cette inscription, le compte *Commissions* se trouvera soldé pour ce qui concerne l'exercice écoulé.

REPRÉSENTATION GRAPHIQUE

Clôture :

P. et P.	Commissions		Bal. de Sortie
17.000 $\xrightarrow{1}$	17.000	15.000 (*Solde*)	
		2.000 $\xrightarrow{2}$	2.000
	17.000	17.000	

Réouverture :

Commissions	
2.000	

Autre exemple : Le compte *Frais généraux* présente un solde débiteur de fr. 8.000 ; il reste à payer 1.000 fr. de frais généraux.

La perte totale en frais généraux est de fr. 9.000 que nous devons passer à *Pertes et Profits* par l'article :

1. *Pertes et Profits* 9.000
à *Frais généraux* 9.000
transfert du solde perte.

Le compte *Frais généraux* reste créditeur de fr. 1.000, ce qui indique un passif.

Clôture :

2. *Frais généraux* 1.000
à *Balance de Sortie* 1.000

frais restant à payer.

A la réouverture, le compte *Frais généraux* sera créditeur de fr. 1.000 et quand plus tard nous ferons le paiement de cette somme, nous passerons l'article :

Frais généraux 1.000
à *Caisse* 1.000

qui liquidera entièrement ce compte pour l'exercice écoulé.

REPRÉSENTATION GRAPHIQUE

Clôture :

Bal. de Sortie		Frais généraux		P. et P.	
	(*Solde*)	8.000			
	1.000 ← 2	1.000	9.000 → 1	9.000	
		9.000	9.000		

Réouverture :

Frais généraux	
	1.000

§ 6. — Règle générale pour la clôture des comptes.

De ce qui précède, nous pouvons déduire la règle générale suivante : *Tout ce qui constitue un résultat est viré à Pertes et Profits et tout ce qui constitue une valeur active ou passive est viré à Balance de Sortie.*

§ 7. — Tableau synoptique des comptes et de leur clôture.

Voir le tableau à la fin de l'ouvrage.

§ 8. — Pratique.

Dans le but de faciliter et d'unifier le travail de clôture, on a l'habitude, dans la pratique, de disposer les chiffres dans un tableau appelé *Balance carrée* ou plus exactement, *quadruple Balance.*

On obtient ce tableau en ajoutant à la balance de vérification et par soldes, quatre colonnes, dont les deux premières, qui représentent le compte Pertes et Profits, sont destinées à l'inscription des résultats constatés et les deux dernières, qui représentent le compte Balance de Sortie ou le Bilan, à l'inscription des éléments de l'actif et du passif.

On commence par inscrire dans les deux dernières colonnes tous les éléments de l'actif et du passif en se basant sur les données de l'inventaire.

Ensuite, on compare ces chiffres aux soldes de la balance par soldes et l'on détermine les résultats en bénéfice ou en perte que l'on inscrit dans les deux premières colonnes.

On balance les quatre colonnes deux par deux et l'on en tire les articles de clôture à passer au journal.

a) *Exemples de Clôture des Comptes.*

Voir les trois tableaux à la fin de l'ouvrage.

b) *Exercices sur la Clôture des Comptes.*

Voir pages 90/91 et suivantes.

B) **Exercices sur la**

PREMIER

Balance de Vérification au 31 décembre 19...

FOLIOS	COMPTES	SOLDES			
		DÉBITEURS		CRÉDITEURS	
1	Caisse	5.924	18	—	
2	Banque d'Anvers	44.210	25	—	
3	Effets à recevoir	7.418	15	—	
4	Divers Débiteurs	6.200	—	—	
5	Effets à payer	—		16.250	28
6	Marchandises	116.955	15	—	
7	Frais généraux	2.325	19	—	
8	Immeuble	41.000	—	—	
9	Mobilier	7.200	—	—	
10	Commissions	—		11.500	—
11	Jansen, E/V.	9.250	—	—	
12	Divers Créditeurs	—		7.355	11
13	Capital	—		2.3.742	75
14	Courtages	713	14	—	
15	Compte privé	8.000	—	—	
16	Intérêts & Escptes	—		347	92
	Totaux :	249.196	06	249.196	06

clôture des Comptes

EXERCICE

Indications pour l'Inventaire :

3. réescompte du portefeuille fr. 18,90.
4. douteux fr. 4.400.— ; amortir là-dessus 30 %.
5. intérêts sur effets à payer fr. 41,15.
6. évaluées à fr. 151.918,15.
7. il reste à encaisser fr. 400,— .
8. à amortir 7 %.
9. à amortir 10 %.
10. à payer fr. 392,—.
11. Vient d'être déclaré en faillite ; on prévoit une perte de 82 %.

14. il reste à encaisser une note de fr. 2.000.—

16. (voir 3 et 5).

Balance de Vérification au 31 décembre 19...

Folios	Comptes	Soldes Débiteurs		Soldes Créditeurs	
1	Caisse	8.314	18	—	
2	Banque d'Anvers	27.951	15	—	
3	Marchandises	61.016	—	—	
4	Fonds publics	1.709	17	—	
5	Effets à recevoir	11.000	—	—	
6	Immeuble	24.000	—	—	
7	Effets à payer	—		9.240	—
8	Div. Débiteurs	13.570	—	—	
9	Div. Créditeurs	—		11.094	—
10	Frais généraux	4.318	—	—	
11	Commissions	—		8.218	75
12	Matériel	7.000	—	—	
13	Mobilier	6.427	28	—	
14	Courtages	—		392	—
15	Intérêts et Escptes	—		1.009	40
16	Amortis^{t} de l'Imm.	—		2.400	—
17	» du Mob.	—		642	73
18	Compte Privé	11.530	—	—	
19	Capital	—		143.558	10
20	Muller, Berlin m/c.	45	10	—	
21	» » s/c.	—		325	90
	Totaux	176.880	88	176.880	88

EXERCICE

Indications pour l'Inventaire :

3. Marchandises évaluées à fr. 82.955,28
4. Fonds publics » » 4.774,03
5. réescompte du portefeuille » 52,—
6. amortir 10 %.
7. interêts sur effets à payer fr. 118,90.
8. Douteux fr. 4000 ; à réserver là-dessus 80 %.

10. loyer annuel de fr. 1500 payé le 1r juill. pr anticipon.
11. il reste à recevoir fr. 625,—
12. à amortir 25 %.
13. » 10 %.
14. il reste à payer un note de fr. 802,—
15. (voir 5 et 7).

20. créditeur de Mk. 192,40 (change 124,05)

TROISIÈME

Balance de Vérification au 31 décembre 19...

FOLIOS	COMPTES	SOLDES			
		DÉBITEURS		CRÉDITEURS	
1	Banque nationale	18.540	61	—	
2	Caisse	7.209	25	—	
3	Immeuble	35.000	—	—	
4	Marchandises	144.719	43	—	
5	Effets à payer	—		18.302	78
6	Banque d'Anvers c/acceptns	—		30.000	—
7	Fonds publics	—		2.160	40
8	Coupons	--		200	—
9	Frais généraux	9.817	—	—	
10	Intérêts et Escptes	—		4.518	90
11	Amortissement du Mobilier	—		1.320	—
12	Compte Privé	7.753	60	—	
13	Courtages	—		1.940	—
14	Williams Londres m/c.	38	50	—	
15	Divers Débiteurs	11.000	—	—	
16	Divers Créditeurs	—		12.978	43
17	Débiteurs douteux	2.000	--	—	
18	Réserve s/Créances doutses	--		2.000	—
19	Capital	—		169.007	28
20	Vervliet & Co, Amsterdam m/c.	—		150	60
21	Mobilier	6.500	—	—	
	Totaux :	242. 578	39	242.578	39

EXERCICE

Indications pour l'Inventaire :

3. amortir 2 %.
4. évaluées à fr. 130.928,44.
5. intérêts sur effets à payer fr. 132,40.
6. représente une acceptation échéant le 15 février [prochain ; à réescompter à 5 %.
7. fonds publics en portefeuille fr. 3.250,—.
8. il n'y a plus de coupons en portefeuille.
9. comprend fr. 500 de loyer payé d'avance.
10. voir 5, 6 et 16; à encaisser en outre fr. 500 d'intér^{t}.

13. à payer fr. 500.— de courtages.
14. créditeur de £ 3.10.6 (change 25,28).
15. douteux fr. 5.000.— ; amortir là-dessus 45 %.
16. intérêts en notre faveur (réescompte) fr. 150.

20. débiteur de fl. 25.18 (change 208,30).
21. à amortir 15 %.

QUATRIÈME

Balance de Vérification au 31 décembre 19...

FOLIOS	COMPTES	SOLDES			
		DÉBITEURS		CRÉDITEURS	
1	Caisse	18.430	—	—	
2	Marchandises	255.913	28	—	
3	Fonds publics	37.527	49	—	
4	Effets à payer	—		15.823	21
5	Courtages	—		7.215	—
6	Effets à recevoir	53.924	28	—	
7	Immeuble	40.000	—	—	
8	Terrains	65.000	—	—	
9	Participations	20.000	—	—	
10	Williams Londres m/c.	177	40	—	
11	Différences de Change	3.917	08	—	
12	Divers Débiteurs	15.540	—	—	
13	B^que^ d'Anvers c/acceptns	—		25.000	—
14	M^ses^ en consignation	—		41.690	—
15	Amort^t^ Immeuble	—		8.000	—
16	Outillage et Matériel	7.213	25	—	
17	Divers Créditeurs	—		13.751	94
18	Commissions	—		1.513	44
19	Débiteurs douteux	5.000	—	—	
20	Mobilier	7.500	—	—	
21	Müller Berlin m/c.	—		18	25
22	Avarie s/s « Chios «	12.551	28	—	
23	Amort^t^ Mobilier	—		1.500	—
24	Réserve s/Cr^ces^ Dout.	—		3.750	—
25	Capital	—		433.210	87
26	Compte Privé	9.500	—	—	
27	Intérêts & Escptes	—		721	35
	Totaux:	552.194	06	552.194	06

EXERCICE

Indications pour l'Inventaire :

1. il manque 100 francs.
2. évaluées à fr. 282.921,50.
3. évalués à » 25.300,—.
4. intérêts sur effets à payer fr. 45,30.
5. à payer une note de fr. 650,—.
6. réescompte du portefeuille fr. 253,28. Un effet protesté de fr. 8.000 ; perte probable 50 %.
7. amortir 2 %.
8. amortir 1 %.
9. évaluées à fr. 15.000,—.
10. créditeur de £ 4-10-9 (change 25,32).

12. douteux fr. 3.000 ; dont à amortir 60 %. Réescompte fr. 128,22.
13. acceptation au 15 février ; escompte 4 ½ %.
14. à recevoir une com^on^ et ducroire de 1 ½ %.

16. amortir 25 %.
17. réescompte fr. 123,85.
18. à encaisser fr. 3.400,—.
19. amortir 10 %.
20. amortir 15 %.
21. débiteur de 100 Mk. (change 123,85).
22. évalué à fr. 13.500,— couvert par assurance.

27. à encaisser fr. 2.850,— d'intérêts.

CINQUIÈME

Balance de Vérification au 31 décembre 19...

F° du G. L	Comptes	Soldes Débiteurs		Soldes Créditeurs	
1	Immeuble	57.800	—	—	
2	Terrains	31.500	—	—	
3	Matériel	17.381	20	—	
4	Compte Privé	12.950	—	—	
5	Frais généraux	31.855	70	—	
6	Salaires à payer	—		3.197	25
7	Assurances	3.291	40	—	
8	Effets à recevoir	42.530	—	—	
9	Effets à payer	—		18.317	95
10	Marchandises	132.941	77	—	
11	Frais s/ Marchandises	7.430	51	—	
12	Mobilier	8.000	—	—	
13	Amortt Immeubles	—		15.200	—
14	Johnson N.Y. m/c.	317	40	—	
15	Matières premières	22.310	09	—	
16	Charbons	8.690	—	—	
17	Divers Débiteurs	15.128	—	—	
18	Dürtel Bruxelles	1.719	44	—	
19	Capital	—		139.639	69
20	Courtages	—		17.841	55
21	Débiteurs Douteux	3.500	—	—	
22	Pertes et Profits	—		41.245	16
23	Divers Créditeurs	—		28.791	50
24	Amortt Mobilier	—		4.000	—
25	Amortt Matériel	—		12.816	10
26	Banque d'Anvers	—		23.451	47
27	id. cpte report	—		50.000	—
28	Caisse	2.155	16	—	
29	Hypothèque 4 %	—		45.000	—
	Totaux :	399.500	67	390.500	67

EXERCICE

Indications pour l'Inventaire :

1. amortir 5%.
2. plus-value 2%.
3. amortir 10%.

5. à payer encore fr. 1.830,—

7. ass^s^. c/ accid. payées jusqu'au 31 mars proch., prime
8. réescompte fr. 254,10. [annuelle
9. intérêts fr. 123,10
10. évaluées à fr. 150.710,98
11. à encaisser fr. 510,—.
12. amortir 15%.

14. créditeur de $ 50 (change 5,19).
15. évaluées à fr. 18.317,45.
16. manquant de poids évalué à 7%.
17. douteux fr. 4.200 ; amortir 40% ; réescompte fr. 200.
18. déclaré en faillite ; perte prévue 65%.

20. à payer fr 5.730,—.

23. réescompte fr. 650,—.

26. solde suivant extrait fr. 25.178,55 ; la différence représente les intérêts et commissions de banque à passer.
27. intérêts semestriels payés d'avance jusqu'au 15 mars (à 5%, fr. 520,83).

29. intérêts semestriels à 4% à payer le 19 avril prochain (365 francs).

SIXIÈ

Balance de Vérification au 31 décembre 19...

Folios	Comptes	Soldes Débiteurs		Soldes Créditeurs	
1	Mobilier	7.530	—	—	
2	Terrains	44.800	—	—	
3	Marchandises	79.244	15	—	
4	Effets à recevoir	16.340	28	—	
5	Effets à payer	—		9.000	—
6	Commissions	—		14.530	—
7	Caisse	750	44	—	
8	Frais généraux	8.344	19	—	
9	Assurances	2.840	—	—	
10	Salaires	18.425	60	—	
11	Salaires à payer	—		794	50
12	Produits fabriqués	24.350	—	—	
13	Banque de Comm^ce^	1.619	28	—	
14	Divers Débiteurs	7.000	—	—	
15	Williams Londres m/c.	44	10	—	
16	Vannes E/V.	812	14	—	
17	Pertes et Profits	—		3.955	16
18	Banque c^te^ report	—		15.000	—
19	Hypothèque 4°/o	—		25.000	—
20	Amort. s/ mobilier	—		1.500	—
21	Plus-value terrains	7.530	—	—	
22	Charbons	3.217	90	—	
23	Compte privé	8.500	—	—	
24	Intér. et Escomptes	—		140	16
25	Müller Berlin m/c.	—		128	15
26	Capital	—		161.300	11
	Totaux :	231.348	08	231.348	08

EXERCICE

Indications pour l'Inventaire :

1. amortir 10%.
2. moins-value 5%.
3. évaluées fr. 92.340,16.
4. réescompte fr. 128,25.
5. intérêts fr. 44,50.
6. à payer fr. 530,—.
7. manque fr. 200.
8. à encaisser fr. 1.450,—.
9. prime d'un an, payée le 1er septembre dernier.

12. évalués à fr. 43.500.—
13. intérêts en n/ faveur fr. 300,— à passer.
14. douteux 4.000 ; amortir 30%.
15. créditeur de £ 4-10-6 (25,30).
16. en faillite, prévoyez perte 60%.

18. intérêts à 5% payés d'avance pr 6 m. le 15 oct. dr.
19. intérêts semestriels à payer le 1er mars prochn.

22. manquant évalué à 8%.

24. à encaisser fr. 300 d'intérêts.
25. soldé.

c) Article de clóture.

1

rchandises	15.550	
ets à recevoir	100	
mmissions	4.900	
érêts et Escomptes.	350	
à *Pertes et Profits*		20.900

2

tes et Profits	6.380	
à *Fonds publics*		200
à *Frais généraux*		2.300
à *Mobilier*		500
à *Effets à payer*		100
à *Frais s/Marchandises* . . .		1.750
à *Immeuble*		1.000

A) Exemples de clôture des Comptes.

PREMIER EXEMPLE

a) Balance par soldes au 31 décembre 19... :

1	Caisse	5.300	—
2	Banque Nationale . .	18.900	—
3	Marchandises . . .	22.650	—
4	Fonds publies . . .	9.800	—
5	Effets à recevoir . . .	4.200	—
6	Frais généraux . . .	2.300	—
7	Mobilier	3.000	—
8	Commissions	—	4.900
9	Intérêts et Escomptes .	—	350
10	Effets à payer. . . .	—	7.500
11	Divers Créditeurs . .	—	3.000
12	Divers Débiteurs. . .	11.000	—
13	Compte Privé. . . .	3.000	—
14	Frais sur Marchandises	1.750	—
15	Immeuble	42.000	—
16	Courtages	530	—
17	Capital	—	108.680
	Totaux .	124.430	124.430

b) Inventaire établi à la même date :

	ACTIF		
1	Espèces en caisse		5.300
2	Banque Nationale, solde en ma faveur		18.900
3	Marchandises en magasin . .		38.200
4	Fonds publics en portefeuille .		9.600
5	Effets à recevoir en portefeuille		4.300
7	Mobilier évalué à		2.500
12	Divers Débiteurs, solde en ma faveur		11.000
15	Immeuble évalué à		41.000
			130.800
	PASSIF		
10	Effets à payer en circulation. .	7.600	
11	Divers Créditeurs, solde en leur faveur	3.000	10.600
	Capital net		120.200

c) Article de clôture.

1

Marchandises 15.550
Effets à recevoir 100
Commissions 4.900
Intérêts et Escomptes. 350
à *Pertes et Profits* 20.900

2

Pertes et Profits 6.380
à *Fonds publics* 200
à *Frais généraux* 2.300
à *Mobilier* 500
à *Effets à payer* 100
à *Frais s/Marchandises* . . . 1.750
à *Immeuble* 1.000
à *Courtages* 530

3

Pertes et Profits 14.520
à *Capital* 14.520

4

Capital 3 000
à *Compte Privé*. 3.000

Compte Capital

Compte Privé →	3.000	108.680	Capital initial
Solde à nouveau	120.200	14.520	*Pertes et Profits* →
	123.200	123.200	

5

Balance de Sortie à Divers 130.800
(voir inventaire)

6

Divers à Balance de Sortie 130.800
(voir inventaire)

E	INDICATIONS POUR L'INVENTAIRE (31 DÉCEMBRE)
	Évaluées à frs 51.320,50.
	Payé loyer annuel frs 1.000 dont frs 500 pour l'exercice futur.
	Évaluées à frs 6.925,—.
	Débiteur de £ 41-10-6 à 25,24.
14	
	Amortir 5 %.
	Amortir 10 %.
60	
30	

DEUXIÈME EXEMPLE. — (BALANCE CARRÉE)

Fol. du G. L.	COMPTES	BALANCE PAR SOLDES				PERTES ET PROFITS				BALANCE DE SORTIE				INDICATIONS POUR L'INVENTAIRE (31 DÉCEMBRE)
		DÉBITEURS		CRÉDITEURS		DÉBIT		CRÉDIT		ACTIF		PASSIF		
1	Caisse	3.840	60	—		—		—		3.840	60	—		
2	Banque d'Anvers . . .	17.921	10	—		—		—		17.921	10	—		
3	Marchandises	42,793	24	—		—		8.527	26	51.320	50	—		Évaluées à frs 51.320,50.
4	Frais généraux . . .	6.915	—	—		6.415	—	—		500	—	—		Payé loyer annuel frs 1.000 dont frs 500 pour l'exercice futur.
5	Effets à recevoir . . .	12.300	—	—		—		—		12.300	—	—		
6	Fonds publics	8.941	65	—		2.016	65	—		6.925	—	—		Évaluées à frs 6.925,—.
7	Macleod, London n/c .	721	40	—		—		326	69	1.048	09	—		Débiteur de £ 41-10-6 à 25,24.
8	Dupuis, Bruxelles . .	—		6.391	14	—		—		—		6.391	14	
9	Banque Nationale . .	1.200	—	—		—		—		1.200	—	—		
10	Mobilier.	3.400	—	—		—		—		3.400	—	—		Amortir 5 %.
11	Immeuble	18.900	—	—		—		—		18.900	—	—		Amortir 10 %.
12	Effets à payer	—		8.241	60	—		—		—		8.241	60	
13	Macleod, London s/c .	—		152	30	—		—		—		152	30	
14	Muller, Berlin n/c . .	—		6.932	40	—		752	40	—		6.180	—	Créditeur de Mk. 5.000 à 123,60.
15	Commissions	—		7.800	—	—		8.300	—	500	—	—		Il reste à recevoir frs 500,—.
16	Intérêts et Escomptes .	—		158	—	1.581	50	—		—		1.739	50	Solde en ma défaveur des intérêts sur effets, dettes et créances non-échus frs 1.739,50.
17	Divers Débiteurs . . .	22.340	70	—		—		—		20.340	70	—		A virer frs 2.000 à créances douteuses.
18	Divers Créditeurs. . .	—		650	—	—		—		—		650	—	
19	Créances douteuses . .	4.000	—	—		—		—		6.000	—	—		Voir articles préliminaires.
20	Amortt du Mobilier . .	—		170	—	170	—	—		—		340	—	
21	Frais s/Marchandises .	1.530	—	—		1.330	—	—		200	—	—		Il reste à récevoir frs 200,—.
22	Compte Privé	**6.800**	—	—		—		—		—		—		Voir articles préliminaires.
23	A. Stevens, E/V . . .	20.000	—	—		—		—		20 000	—	—		
24	Courtages	325	—	—		—		75	—	400	—	—		A recevoir frs 400,—.
25	Amortt de l'Immeuble .	—		1.890	—	1.890	—	—		—		3.780	—	
26	Muller, Berlin s/c. . .	1.550	—	—		—		—		1.550	—	—		
27	Capital	—		141.093	25	**4.578**	**20**	—		—		**138.871**	**45**	
	Totaux :	173.478	69	173.478	69	17.981	35	17.981	35	166.345	99	166.345	99	

ARTICLES PRÉLIMINAIRES :

Créances douteuses à Divers Débiteurs 2.000,—

Capital à Compte Privé 6.800,—

IE		INDICATIONS POUR L'INVENTAIRE (31 DÉCEMBRE)
IF		
		Reçu extrait au 31 déc. solde Dt : 51.440. La différence provient des intérets non encore passés ; (article préliminaire).
		Divers frais payés par anticipation fr. 688.75
		Evaluées à frs 312.920,60.
		Réescompte frs 47,60 (voir folio 23).
		Amortir 10 %.
5	—	
5	74	Créditeur de Fl. 115,60 à 208,25.
5	—	
5	—	Réescompte frs 194,25 (voir folio 23).
		Evalués à frs 6.122,—.
5	—	

TROISIÈME EXEMPLE. — (BALANCE CARRÉE)

Fol. du G. L.	COMPTES	BALANCE PAR SOLDES				PERTES ET PROFITS				BALANCE DE SORTIE				INDICATIONS POUR L'INVENTAIRE (31 DÉCEMBRE)
		DÉBITEURS		CRÉDITEURS		DÉBIT		CRÉDIT		ACTIF		PASSIF		
1	Caisse	7.603	90	—		—		—		7.603	90	—		
2	Banque d'Anvers . . .	49.652	60	—				—		51.440	—	—		Reçu extrait au 31 déc. solde Dt : 51.440. La différence provient des intérets non encore passés ; (article préliminaire).
3	Frais généraux	11.092	20	—		10.403	45	—		688	75	—		Divers frais payés par anticipation fr. 688.75
4	Marchandises	265.260	35	—		—		47.660	25	312.920	60	—		Evaluées à frs 312.920,60.
5	Effets à recevoir . . .	8.300	—	—		—		—		8.300	—	—		Réescompte frs 47,60 (voir folio 23).
6	Mobilier	6.000	—	—		—		—		6 000	—	—		Amortir 10 %.
7	Divers Créditeurs . . .	—		11.255	—	—		—		—		11.255	—	
8	Vermeer, Amsterdam n/c.	68	40	—		309	14	—		—		240	74	Créditeur de Fl. 115,60 à 208,25.
9	Janssens, E/V.	—		2.000	—	—		—		—		2.000	—	
10	Effets à payer	—		40 670	—	—		—		—		40.670	—	Réescompte frs 194,25 (voir folio 23).
11	Fonds publics	5.791	40	—		—		330	60	6.122	—	—		Evalués à frs 6.122,—.
12	Vermeer, Amsterdam s/c.	—		420	—	—		—		—		420	—	
13	Immeuble	38.000	—	—		—		—		38.000	—	—		Amortir 5 %.
14	Commissions	—		13.921	—	—		13.546	—	—		375	—	Il reste à payer une note de frs 375,—.
15	Frais sur Marchandises .	6.400	—	—		7.222	—	—		—		822	—	A payer une note de la corporation d'ouvriers de frs 822,—.
16	Sucre en Compte à 1/2 .	—		1.930	60	—		1.930	60	—		—		Affaire liquidée.
17	Jackson, N.-York, n/c. .	—		192	15	—		455	82	263	67	—		Débiteur de 51 Dollars à 5,17.
18	Divers Débiteurs . . .	28.700	—	—		—		—		28.700	—	—		
19	Vermeulen, Bruxelles. .	4.000	—	—		—		—		—		—		Vient d'être déclaré en faillite ; vous prévoyez une perte de 60 % (article préliminaire).
20	Compte Privé	**9.000**	—	—		—		—		—		—		Article préliminaire.
21	Capital	—		366.840	10	**45.440**	**73**	—		—		**403.280**	**83**	
22	Coupons	150		—		—		50	—	200	—	—		Coupons du portefeuille évalués à frs 200,—
23	Intérêts et Escomptes. .	—		1.530	—	—		3.464	05	146	65	—		Voir folios 2, 5 et 10.
24	Courtage	—		260	—	162	—	—		—		422	—	A payer frs 422,—.
25	Amortissemt du Mobilier.	—		—		600	—	—		—		600	—	
26	Amortt de l'Immeuble .	—		—		1.900	—	—		—		1.900	—	
27	Créances douteuses . .	—		—		—		—		4.000	—	—		
28	Réserve s/ Créances dout .	—		—		2.400	—	—		—		2.400	—	
29	Pertes et Profits . . .	—		1.000	—	—		1.000	—	—		—		
	TOTAUX . .	440.018	85	440.018	85	68.437	32	68.437	32	464.385	57	464.385	57	

ARTICLES PRÉLIMINAIRES :

(voir ci-dessus folios 2, 19 et 20)

Se clôturent par :

Balance de Sortie.

nsignation chez...

§ 6. — Tableau synoptique des comptes et de leur clôture.

						Se clôturent par :
A. Comptabilité des valeurs mouvementées	*Comptes d'Existants*	Caisse				*Balance de Sortie.*
		Effets à recevoir	sur le pays	sur la ville sur l'intérieur		
			sur l'étranger	sur l'Allemagne sur l'Angleterre sur la Hollande etc.		
		Effets à payer				
		Débiteurs et Créditeurs	Banque	compte ordinaire compte acceptations compte avances etc.		
			Divers Débiteurs			
			Divers Créditeurs			
			Débiteurs Douteux			
			Comptes-courants	compte A... compte B. . compte X... etc.		
	Comptes mixtes	Marchandises	pour compte propre	Cafés Sucres Froment ex S/S... Magasin de détail Marchandises en consignation chez... Marchandises flottantes etc.		*Pertes et Profits* pour les résultats et *Balance de Sortie* pour les existants restants, suivant inventaire.
			en participation	Cafés de compte à ½ avec X... Froment de compte à ⅓ avec X...etZ... etc.		
		Fonds publics	Actions Obligations Rentes d'État etc.			
		Mobilier Immeubles				
B. Comptabilité du capital net et de ses fluctuations	*Comptes de Résultats*	Capital	Compte Privé	de notre sieur A... de notre sieur B... etc.		*Capital*
			Pertes et Profits	Frais généraux	Appointements Voyages Télégrammes etc.	*Pertes et Profits* (sauf à passer par *Balance de Sortie* les résultats non encore comptabilisés). Ensuite *Pertes et Profits* par *Capital* et *Capital* par *Balance de Sortie.*
				Frais s/Marchandises	Frêts Courtage Assurances etc.	
				Intérêts et Escomptes	Intérêts Escomptes	
				Commissions Différences de Change etc.		
		Amortissements et Réserves	sur Mobilier sur Immeubles sur mauvaises Créances			*Balance de Sortie.*

UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 066878247